

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE LYONS ANDELLE

2021-2027



TABLE DES MATIERES

Contrat de Relance et de Transition Écologique Lyons Andelle.....	4
Préambule.....	4
Article I - Objet du contrat	5
I.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours	5
Article II - Ambition du territoire Lyons Andelle	9
Article III - Les orientations stratégiques	10
III.1. Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire	10
III.2. une attractivité territoriale renforcée	11
III.3. un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique	13
Article IV - Le Plan d'action	13
IV.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat	13
IV.2. Validation des actions.....	14
IV.3. Projets et actions en maturation.....	16
IV.4. Actions de coopération interterritoriale	16
Article V - modalités d'accompagnement en ingénierie	16
Article VI - Engagements des partenaires	17
VI.1. Dispositions générales concernant les financements	17
VI.2. Le territoire signataire	17
VI.3. L'État, les établissements et opérateurs publics	18
VI.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	18
VI.5. Maquette financière.....	18
Article VII - Gouvernance du CRTE	19
VII.1. Le comité de pilotage	19
VII.2. Le comité technique	19
VII.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	20
Article VIII - Suivi et évaluation du CRTE	20
Article IX - Résultats attendus du CRTE.....	20
Article X - Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	20
Article XI - Evolution et mise à jour du CRTE.....	21
Article XII - Résiliation du CRTE	21
Article XIII - Traitement des litiges	21
Annexe 1 – Maquette financière.....	22
Annexe 2 - PLAN D' ACTIONS	25
Refonte du site internet de la Communauté de communes	27
Construction d'une gendarmerie à Fleury-sur-Andelle.....	29
Mise en place d'un réseau de lutte contre les Violences IntraFamiliales (VIF)	30
Réalisation des plateaux sportifs de Bourg-Beaudouin et Lyons-la-Forêt	32
Réhabilitation et mise en sécurité des tribunes du stade municipal	34

Création d'un espace France Services à Fleury-sur-Andelle.....	35
Réhabilitation de l'ancienne halle SNCF en salle polyvalente.....	36
Rénovation et restructuration de la Mairie de Pont-Saint-Pierre	37
Rénovation et restructuration de la Mairie de Fleury-sur-Andelle	38
Information Jeunesse Lyons Andelle	39
Réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente et d'activités de Douville-sur-Andelle.....	41
Rénovation et extension du pôle scolaire de Ménesqueville.....	43
Réalisation d'un espace de détente intergénérationnel	45
Création d'un lieu de répit parents-enfants.....	46
Restructuration du groupe scolaire.....	47
Mise en place de la télégestion au sein du service aide à domicile	48
Elaboration d'un Projet Social de Territoire (PST).....	50
Elaboration d'une stratégie de développement économique	52
Elaboration d'une stratégie de développement touristique.....	53
Création de la Zone d'Activités du Château d'Eau	54
Elaboration d'une politique des mobilités	56
Développement du covoiturage.....	57
Mise en place du Rezo Pouce	58
Conseiller Numérique France Services	59
Réhabilitation de la passerelle Saint Victor et du ponceau d'Orléans	61
Création d'un cheminement doux entre Pont-Saint-Pierre et Douville-sur-Andelle	62
Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)	63
Elaboration d'une politique culturelle communautaire	64
Etude de programmation du site culturel et socioéconomique du manoir de Colmont	66
Convention Culture Territoire Enfance et Jeunesse (CTEJ)	68
Jumelages – résidences d'artistes	70
Restauration d'un lavoir communal	72
Aménagement de la place du Besguay	73
Réhabilitation et mise en sécurité de l'église Saint-Nicolas	74
Rénovation de la place de la Halle	75
Rénovation du square Philibert.....	76
Restructuration de la place de la Lieure.....	77
Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain	78
Mise en place et valorisation des pratiques durables des collectivités	80
Sensibilisation à la transition écologique et énergétique	81
Elaboration d'un Plan Alimentaire Territorial	82
Soutien à la transition des entreprises.....	83
Optimisation des réseaux d'eau potable.....	85
Renforcement de la trame verte, bleue et noire	87
Reboisement de la forêt domaniale de Lyons.....	88

Réseau FAIRE : Faciliter, Accompagner, Informer sur la Rénovation Energétique.....	89
Structuration d'une filière bois-énergie	91
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	92
Recrutement d'un chef de projet CRTE	94
Modernisation, rénovation thermique et agrandissement de la mairie de Romilly-sur-Andelle	95
Rénovation thermique du restaurant scolaire de Vandrimare	96

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE LYONS ANDELLE

ENTRE

La Communauté de communes Lyons Andelle

Représentée par Philippe GERICS, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021

Ci-après désignée par « la CDCLA »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article I - OBJET DU CONTRAT

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Lyons Andelle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire Lyons Andelle. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

I.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE ET DE SES DISPOSITIFS EN COURS

La Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) est située dans le département de l'Eure, en Normandie. Elle a été créée le 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes du Canton de Lyons-la-Forêt et de l'Andelle. Elle regroupe aujourd'hui 30 communes et compte 20 844 habitants¹ répartis sur un périmètre de près de 275 km².

Lyons Andelle se caractérise par une densité d'habitants faible (76 hab./km² pour Lyons Andelle contre 99,6 hab./km² pour l'Eure et 111,4 hab./km² pour la Normandie). Elle est structurée autour de plusieurs polarités : Romilly-sur-Andelle, qui avec 3 261 habitants est de loin la commune du territoire la plus peuplée, et les communes de Fleury-sur-Andelle, Perriers-sur-Andelle, Charleval et Pont-Saint-Pierre qui ont entre 1844 et 1 151 habitants. Les autres communes ne dépassent pas le seuil du millier d'habitants comme la commune de Lilly qui est la moins peuplée avec 84 habitants.

La CDCLA occupe une position stratégique à moins de 30 km de Rouen et de 100 km de Paris, et bénéficie d'un environnement naturel privilégié avec la rivière de l'Andelle et la forêt domaniale de Lyons. Riche d'un passé industriel prospère, Lyons Andelle est aujourd'hui en pleine mutation sous le double effet de la désindustrialisation qui touche la vallée de l'Andelle depuis plusieurs années et l'arrivée depuis le début des années 2000 de nouveaux habitants.

¹ Chiffres INSEE 2017

Démographie

Peuplée de 20 844 habitants, la Communauté de communes Lyons Andelle connaît, depuis 2012, un léger tassement de sa démographie en raison d'une baisse de l'arrivée de nouveaux habitants (-0,08% par an entre 2012 et 2017). Sa population se définit selon plusieurs caractéristiques :

- Un vieillissement marqué de la population (25% de la population a plus de 60 ans²), en constante augmentation, auquel répond le territoire avec une offre de services relativement satisfaisante pour les personnes âgées (un service d'aide à domicile porté par la CDCLA, 3 EHPAD, 2 RPA et un service de soins à domicile) ;
- Le territoire maintient tout de même une part importante de jeunes : 35% de la population a moins de 30 ans ;
- Une population composée majoritairement de personnes seules et de couples sans enfant (3 ménages sur 5) ;
- Une population faiblement qualifiée et des problématiques d'insertion des jeunes (17,9% des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation) ;
- Des disparités sociales importantes entre les communes du territoire : des profils de population, et donc, des besoins très variables selon les communes.

Par ailleurs, plusieurs centralités concentrent les structures d'accès aux services de proximité et intermédiaires, dont le maillage est à renforcer pour permettre un accès équilibré sur l'ensemble du territoire. Jusqu'alors marqué par un déficit en offre médicale, ce dernier bénéficie aujourd'hui d'une offre renforcée avec la mise en place d'un projet de santé en 2019, par les professionnels de l'association Mazille et la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle par la CDCLA qui a ouvert ses portes en mai 2021, grâce au soutien financier de l'Etat, l'Union Européenne, le département de l'Eure et la région Normandie.

L'offre commerciale, assez diversifiée, est répartie de façon plutôt inégale sur quelques communes. Le développement équilibré et coordonné des commerces au sein des centralités, ainsi que l'accès renforcé aux services publics sont des enjeux identifiés dans le cadre des Petites Villes de Demain qui concernent cinq communes du territoire : Charleval, Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle.

Malgré ce déficit, cette offre de services et de commerces se complète avec la présence d'équipements extraterritoriaux diversifiés, permettant d'assurer une complémentarité.

L'offre associative sportive et culturelle est intéressante mais des disparités existent entre l'est et l'ouest du périmètre géographique de l'intercommunalité, qui regroupe la majorité des équipements et des structures associatives. Par ailleurs, en 2019, la Communauté de communes Lyons Andelle a signé une convention Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse (CTEJ), avec l'Etat, la Région et le Département qui a permis de pérenniser l'action culturelle mise en place et de renforcer son rayonnement sur l'ensemble du territoire.

Mobilités et accès au numérique

Le territoire Lyons Andelle se caractérise par sa proximité avec la Métropole Rouen Normandie, qui constitue son bassin de vie. Elle y est reliée par différents axes routiers (A13, départementale 6014 et nationale 31), qui permettent de nombreux échanges avec les EPCI limitrophes et la région parisienne, qui se situe à deux heures de route.

Les déplacements en Lyons Andelle sont très dépendants de la voiture (87% des déplacements domicile-travail) avec une plus forte précarité énergétique des ménages du nord du territoire (très concernés par les déplacements pendulaires pour rejoindre la Métropole Rouennaise). Une ligne ferroviaire est présente mais étant uniquement dédiée au transport de marchandises, elle ne dessert pas le territoire (absence de gare).

Le réseau de transports en commun est trop peu développé pour assurer les transports du quotidien (6 lignes de transports en commun, essentiellement dédiées aux transports scolaires). La Communauté de communes Lyons Andelle a cependant mis en place un service de transport à la demande dédié aux personnes âgées et dépendantes, dans le cadre de son action en faveur du maintien à domicile.

² INSEE 2017

Plusieurs projets en faveur des nouvelles mobilités sont à l'étude, notamment dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), afin de réduire les consommations énergétiques liées aux transports, l'un des secteurs les plus dépendants aux énergies fossiles. Un projet de vélo route, porté par le département de l'Eure, viendra compléter en 2022, cette démarche d'incitation aux mobilités douces que souhaite mener la CDCLA, dans le cadre de transfert de compétence mobilités actives, partagées et solidaires, depuis le 1^{er} juillet 2021.

Concernant l'accès au numérique, le territoire dispose d'une couverture mobile limitée et non homogène sur l'ensemble du territoire malgré une extension de la zone couverte par la 4G (99,4% de la surface couverte en 4G en 2020 contre 82,4% en 2017). Le déploiement du très haut débit, confié au syndicat Eure Normandie Numérique, est prévu sur l'ensemble du territoire départemental à horizon 2025. Il devrait ainsi réduire la fracture numérique en Lyons Andelle et permettre des opportunités d'accueil de nouvelles populations et le développement de nouveaux services.

Urbanisme et habitat

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les communes membres de la CDCLA ont choisi de lui transférer la compétence en matière de planification urbaine. Forte de cette confiance, la Communauté de communes Lyons Andelle maintiendra la dynamique de co-construction amorcée lors de ce transfert de compétence afin d'élaborer un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**, partagé par les communes et les forces vives du territoire, tout en veillant au respect des dispositions de son PCAET et des dispositions de la loi Climat et Résilience.

Le territoire Lyons Andelle se caractérise par la forte présence d'espaces naturels, agricoles et forestiers (92%), contre 5% d'espaces urbains mixtes, 2% d'infrastructures routières et 1% d'espaces d'activités économiques. L'urbanisation en Lyons Andelle se déroule majoritairement en extension. Entre 2009 et 2015, 70% des espaces artificialisés sont réalisés en extension, soit une consommation brute de 59,3 ha d'espaces naturels et agricoles contre 25,6 ha en densification et recyclage d'espaces déjà urbanisés.

Le parc de logements de la CDCLA augmente plus vite que la population (+0,65% en moyenne par an entre 2012 et 2017) avec de fortes disparités entre les communes. Ce phénomène peut s'expliquer par l'effet de desserrement des ménages, avec le développement de ménages de plus en plus petits, le nombre de logements tend à augmenter afin de répondre aux besoins. Grâce aux atouts de son cadre de vie, le territoire est en voie de résidentialisation, avec près de 85% de résidences principales. On constate cependant, que le parc de logements est peu adapté à la structure de la population et que la vacance est en hausse avec 7,3% de logements vacants en 2017.

On constate une forte précarité énergétique des ménages, selon les communes, du fait de l'ancienneté des logements (1 logement sur 3 achevé avant 1945) et de leurs niveaux de revenus. Afin d'accompagner les ménages dans la rénovation énergétique, la Communauté de communes met en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, avec le département de l'Eure et l'ANAH. Dans la continuité des Programmes d'Intérêt Général (PIG) initiés au sein des ex-Communautés de communes constitutives de la CDCLA, cette action s'adresse aux ménages modestes et très modestes en les accompagnant en termes d'ingénierie et financièrement. La CDCLA a souhaité renforcer cet engagement avec la mise en place, en mai 2021, d'un espace FAIRE : Faciliter, Accompagner et Informer sur la Rénovation Énergétique.

Développement économique et attractivité

L'activité économique en Lyons Andelle se répartit en quatre pôles d'emplois principaux, avec près de deux tiers des emplois localisés sur les communes de Charleval, Fleury-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle, notamment sur les zones d'activités économiques et le village d'artisans créés par la Communauté de communes Lyons Andelle.

La dynamique de l'emploi est en baisse depuis plusieurs années, le territoire a perdu près de 800 emplois en dix ans, et connaît aujourd'hui des difficultés de recrutement dans certains secteurs. Malgré plusieurs délocalisations et une mutation du secteur, l'industrie est encore bien représentée. La proximité de pôles urbains pourvoyeurs d'emplois renforce l'attractivité du territoire mais génère de nombreux déplacements pendulaires.

Depuis 2018, la Communauté de communes Lyons Andelle accompagne les entreprises au travers de la mise en place d'un guichet « entreprise », pour une plus grande proximité. En parallèle, la CDCLA mène une réflexion sur

une stratégie de développement économique afin de mieux répondre aux besoins conjoncturels et structurels de l'activité économique locale tout en maîtrisant les risques d'effet concurrentiel entre ses pôles de centralités.

Industrie

L'Andelle a constitué pendant des décennies une force motrice pour les industries qui se sont installées le long de son lit. Ce riche passé industriel a pérennisé ce secteur d'activité et la main d'œuvre ouvrière sur le territoire Lyons Andelle. Avec 34% des emplois du territoire et 10% des entreprises du territoire, l'industrie se positionne comme le 2^{ème} secteur pourvoyeur d'emplois en Lyons Andelle, malgré un déclin depuis plusieurs décennies.

Bien que labellisé « Territoires d'industrie » aux côtés des EPCI de l'Axe Seine, le secteur industriel en Lyons Andelle n'a pas amorcé d'action dans ce cadre. La reconversion du secteur se joue, notamment, dans l'accompagnement des salariés à la montée en compétence et à la formation des futurs ouvriers aux mutations technologiques des industries. Fortement impacté par la crise sanitaire de la Covid-19, le secteur a connu des baisses de production, dû à une diminution des commandes et à des problèmes d'approvisionnement, plus ou moins importants selon les filières.

Tourisme

Riche d'atouts environnementaux et paysagers, le tourisme en Lyons Andelle s'appuie également sur son patrimoine vernaculaire, typiquement normand (maisons à pans de bois, chaumières, etc.), essentiellement présent à l'est du territoire, où se situe Lyons-la-Forêt, classé parmi les plus beaux villages de France. Cependant, l'offre d'hébergement touristique reste aujourd'hui faible sur le territoire et, peu connue, la destination attire en général des visiteurs à la journée ou pour des séjours d'un weekend.

Afin de valoriser l'économie touristique sur son territoire, la Communauté de communes Lyons Andelle mène, depuis plusieurs années, un travail de mise en réseau des acteurs et de structuration du secteur, fortement fragilisé par la crise sanitaire de la Covid-19. Renouvelant sa stratégie de développement touristique en 2022, la CDCLA souhaite poursuivre et renforcer cette action, tout en veillant à irriguer l'ensemble du territoire Lyons Andelle, notamment à l'ouest en valorisant le patrimoine industriel existant.

Agriculture

La part du territoire consacrée à l'agriculture sur le territoire est de 12 947 hectares de Surface Agricole Utile (SAU), soit 53% du territoire, soumis à la pression de l'urbanisation. Une mutation du secteur est en cours avec l'installation de jeunes agriculteurs porteurs des projet d'agriculture durable, qui viendront rejoindre les 2,3% de la SAU cultivés en agriculture biologique.

Localement la présence de marchés et de boutiques de producteurs locaux permettent le développement des circuits courts et la valorisation de l'agriculture locale. L'évolution des modes de consommation vers des achats plus raisonnés et inscrits dans les circuits courts, tend à développer ces initiatives. Le futur Plan Alimentaire Territorial, inscrit au sein du plan d'actions du PCAET, permettra de structurer les filières agricoles et alimentaires locales dans l'objectif d'améliorer la résilience alimentaire territoriale.

Transition écologique et énergétique

Le territoire Lyons Andelle possède un patrimoine naturel riche et préservé, avec, notamment la présence de deux sites Natura 2000 et d'une trentaine de ZNIEFF³. La CDCLA est l'EPCI le plus boisé de Normandie avec près de 36% de son territoire concerné, notamment par la forêt domaniale de Lyons (10 700 hectares), élément naturel constitutif de l'identité locale. Cette occupation des sols est dominée par des espaces naturels, forestiers et agricoles qui constituent un atout pour le stockage carbone localement.

En 2019, la Communauté de communes a initié l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial Lyons Andelle, son diagnostic a permis de mettre en avant l'exposition du territoire à différents risques (inondation, mouvement de terrain, transport de marchandises dangereuses, etc.) et aux impacts du changement climatique (sécheresse, augmentation des températures, etc.). Cette étude a également mis en exergue la dépendance du territoire aux énergies fossiles (15,2% de l'énergie consommée est d'origine renouvelable) avec des consommations énergétiques élevées dans les secteurs du bâtiment et des transports. Par ailleurs, la ressource en eau est

³ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique.

fortement sollicitée et vulnérable aux pollutions de surfaces mais aucun captage n'est identifié comme prioritaire par le SDAGE sur le territoire et une qualité de l'eau distribuée jugée bonne.

L'élaboration du PCAET a amorcé une dynamique de coopération et de projet de territoire en Lyons Andelle, avec les habitants, mais également les acteurs et partenaires locaux. C'est poursuivant cette démarche de co-construction que le territoire Lyons Andelle et ses partenaires ont souhaité s'engager dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article II - AMBITION DU TERRITOIRE LYONS ANDELLE

Se basant sur ses forces et ses faiblesses, le territoire Lyons Andelle a choisi d'orienter son projet en faveur de l'accessibilité aux services et l'attractivité du territoire, souhaitant que la transition écologique et énergétique soit une composante inscrite dans chacune des politiques publiques qui seront menées localement.

Transition écologique et énergétique

Le Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé le 24 juin 2021, dresse la feuille de route du territoire Lyons Andelle en matière de transition écologique et énergétique. Afin de répondre aux enjeux climatiques, et notamment ceux définis au niveau national, les politiques publiques devront veiller à renforcer la protection des ressources du territoire, réduire la consommation d'énergie des différents secteurs, développer des modes de déplacement plus économes, soutenir la production d'énergies renouvelables et poursuivre la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Les travaux menés lors de l'élaboration de ce document, à la fois stratégique et opérationnel, ont permis d'initier une dynamique territoriale auprès des acteurs du territoire. Il sera alors question de maintenir et d'étendre cette dynamique à l'ensemble des thématiques dont plusieurs enjeux spécifiques au territoire ont été révélés lors de la construction du CRTE Lyons Andelle.

Cette dynamique territoriale a notamment permis de souligner la volonté des acteurs locaux de soutenir et accompagner la filière agricole et alimentaire locale, qui conduira la CDCLA à élaborer un Plan Alimentaire Territorial. L'élaboration du PCAET a également permis de donner un écho à l'étude de structuration de la filière bois-énergie, financée dans le cadre des Ateliers du territoire menés en 2014.

Démographie

L'étude du territoire, au travers de ses composantes démographiques, met en avant quatre enjeux majeurs, auxquels les politiques publiques devront répondre :

- Le renforcement de l'offre de services et d'équipements dans une logique d'équité et d'équilibre territorial ;
- Une action spécifique et transversale à mettre en place pour les populations en difficultés et isolées pour lutter contre les risques de précarisation ;
- Un accompagnement à la formation des jeunes à structurer avec l'appui, notamment des principaux opérateurs et en lien avec les besoins des entreprises locales ;
- Le développement d'une offre adaptée pour accompagner l'arrivée de nouvelles populations et le vieillissement.

Mobilités et accès au numérique

Afin d'accompagner ses habitants et ses acteurs locaux à la transition numérique, la Communauté de communes Lyons Andelle souhaite, d'une part, raccorder à la fibre l'ensemble des activités économiques de son territoire,

et veiller à ce que les particuliers bénéficient du THD. D'autre part, la CDCLA est vigilante à la fracture numérique qui concerne une partie des habitants de son territoire, et souhaite les accompagner dans leurs usages du quotidien, ainsi que dans leur montée en compétence face aux enjeux du numérique.

De plus, la Communauté de communes Lyons Andelle souffre d'un enclavement géographique. Dans le cadre du transfert de compétence relatif aux mobilités actives, partagées et solidaires, la CDCLA et ses partenaires devront veiller à mettre en place une politique de mobilités alternatives et à développer les mobilités pour renforcer l'accès aux services publics et lutter contre l'isolement.

Urbanisme et habitat

De nombreux défis attendent le territoire Lyons Andelle en termes d'urbanisme, afin de répondre aux objectifs de sobriété foncière attendus par les politiques nationales. Les objectifs de neutralité carbone seront pris en compte dans l'élaboration du futur PLUi de la Communauté de communes Lyons Andelle, compétente en la matière depuis le 1^{er} juillet 2021.

La mise en place d'un modèle de développement qui préserve l'environnement tout en contribuant au maintien des services sera, notamment, au cœur de la démarche Petites Villes de Demain, pour lesquelles la revitalisation des centres-bourgs est un axe fort. Cinq communes du territoire ont intégré la démarche Petites villes de Demain : Charleval, Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle.

La typologie du parc de logements en Lyons Andelle impacte fortement la précarité énergétique des ménages. La poursuite des actions de réhabilitation du parc de logements et d'amélioration de l'habitat est donc un enjeu pour le territoire. Par ailleurs, afin d'accompagner le parcours résidentiel des ménages, il sera nécessaire de mener une réflexion sur l'adaptation et la diversification de l'offre en logements en lien avec les politiques supraterritoriales.

Economie

Parmi les enjeux majeurs liés à l'économie, on retrouve la pérennisation des emplois locaux, ainsi que les problématiques de recrutement qui sont, en partie, liées à la méconnaissance du tissu économique et des compétences locales, le niveau de formation des habitants du territoire, la spécialisation des process industriels et l'attractivité du territoire.

Il sera également nécessaire d'accompagner les entreprises vers mutations futures et à l'œuvre, notamment dans le cadre de la labellisation « Territoire d'industrie ». Mais aussi dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture qui sont des leviers économiques locaux forts et à développer.

Article III - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les orientations approuvées en conseil communautaire du 24 juin 2021 :

III.1. UNE OFFRE DE SERVICES RENOUVELEE AVEC UN MAILLAGE PERTINENT ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE

Ces dernières années le territoire Lyons Andelle connaît une mutation démographique ainsi qu'une évolution des modes de vie de ses habitants. Par conséquent, la Communauté de communes souhaite, à travers son action et celle de ses communes, renforcer le maillage et l'équilibre des services tout en consolidant les pôles et bourgs du territoire. L'ambition est de faire évoluer l'offre de services et d'équipements dans une logique d'égalité, de solidarité et d'accessibilité pour répondre aux besoins de tous les habitants et permettre l'intégration des nouvelles populations.

À travers cette orientation, la communauté de communes Lyons Andelle et ses 30 communes s'engagent à poursuivre et renforcer les démarches engagées en faveur de la revitalisation des pôles et bourgs ainsi qu'à accompagner, sur le reste du territoire des opérations de développement ou de maintien de services. Cette première orientation se compose de trois principaux objectifs :

Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible

Les services à la population, dans toute leur diversité, constituent un élément fondamental de l'attractivité territoriale. En effet, qu'il s'agisse de services publics ou de services privés marchands, leur présence et leur accessibilité constituent un levier de maintien de la population du territoire et des critères de choix de localisation de nouveaux habitants. D'autres services représentent des facteurs de différenciation territoriale : c'est le cas par exemple des offres culturelle, sportive et de loisirs.

Afin de moderniser et de développer cette offre, les élus ont décidé d'intervenir à la fois sur l'équilibre de la répartition de ces services sur le territoire et sur les modes d'accès à ces services. De plus, cette offre de services présente sur le territoire communautaire est parfois méconnue et doit être plus lisible et mieux valorisée afin d'en améliorer l'accessibilité et l'utilisation. La mobilisation citoyenne, comme vecteur de lien social, constituera l'un des leviers indispensables pour lutter contre la dévitalisation des espaces les plus ruraux.

Développer l'offre de services pour les 0-30 ans

Avec plus de 7 300 habitants de moins de 30 ans et une baisse de leur part dans la population totale, le territoire Lyons Andelle est confronté à un enjeu d'attractivité pour les jeunes et de renouvellement de sa population active.

Le territoire rencontre, par ailleurs, des problématiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La jeunesse constitue donc une priorité majeure pour le territoire.

La Communauté de communes Lyons Andelle souhaite renforcer son action envers les jeunes pour les aider à construire un projet de vie et un projet professionnel sur le territoire communautaire, et plus particulièrement :

- Favoriser la réussite éducative et assurer une continuité entre éducation/animation et prévention (actions éducatives, culturelles et sportives notamment) ;
- Faciliter les parcours de formation et les trajectoires professionnelles (mobilité, logement, formation...).

Poursuivre le développement de l'offre de services destinée aux seniors

Le territoire Lyons Andelle connaît un vieillissement de sa population depuis plusieurs années et cette tendance devrait se poursuivre selon les projections de l'INSEE à l'échelle de la Normandie et de l'Eure.

Consciente des enjeux liés au vieillissement de sa population, la Communauté de communes agit depuis plusieurs années pour le maintien à domicile de ses aînés.

Le territoire souhaite renforcer sa politique pour mieux répondre aux enjeux liés à la dépendance qu'entraînera le vieillissement de sa population dans les prochaines années. Il s'agira notamment de poursuivre et conforter les services en matière de maintien à domicile mais aussi de travailler sur l'adaptation de l'offre de logements, l'amélioration de l'accès aux droits et aux services, et la lutte contre l'isolement.

III.2. UNE ATTRACTIVITE TERRITORIALE RENFORCEE

Situé à moins de 30 km de Rouen et de 100 km de Paris, le territoire Lyons Andelle occupe une position stratégique et bénéficie d'un cadre de vie remarquable qui constituent des leviers d'attractivité résidentielle et économique du territoire. Riche d'un passé industriel prospère, Lyons Andelle est aujourd'hui en pleine mutation économique sous l'effet de la désindustrialisation, la montée du secteur tertiaire et les transformations du secteur agricole. Ces mutations nécessitent une action spécifique au niveau local pour travailler à l'accueil et au maintien des entreprises, des emplois et ainsi renforcer l'attractivité économique du territoire.

Lyons Andelle se distingue aussi par une identité économique traduite par son attractivité touristique, portée par un riche patrimoine naturel, industriel et historique mais qui reste limité malgré un fort engagement à travers l'Office de tourisme communautaire. Aujourd'hui, l'offre touristique et la mise en réseau des acteurs et des initiatives doit être consolidée afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire.

Conscient de la nécessité de renforcer son attractivité économique, résidentielle et aussi son accessibilité, le territoire Lyons Andelle a pour ambition de mener une action coordonnée à travers trois grands objectifs :

Pérenniser le tissu économique et touristique et accompagner le développement de nouvelles activités

Compétence obligatoire de la Communauté de communes, le développement économique demande à être construit à l'échelle de l'ensemble du territoire pour tenir compte des mutations économiques à l'œuvre (passage d'une économie industrielle historique à une économie servicielle, renforcement du secteur de l'artisanat, ...) et de la crise sanitaire de la Covid-19 qui impactera de manière durable certaines filières. Face à ces constats et aux défis posés par la relance, Lyons Andelle souhaite disposer d'un outil stratégique pour accueillir et installer durablement les entreprises, en favorisant un maillage adapté et équilibré.

Sur le plan touristique, Lyons Andelle pâtit aujourd'hui de son manque de positionnement stratégique et d'une image insuffisamment différenciante par rapport aux territoires voisins. Consciente de cette situation, la Communauté de communes souhaite initier une stratégie qui dotera le territoire d'une véritable feuille de route lui permettant de s'affirmer dans un marché touristique hautement concurrentiel. Le territoire peut s'appuyer pour cela sur un patrimoine naturel, historique et culturel de qualité, et d'une situation géographique privilégiée. Il convient également de renforcer la coordination entre les différents acteurs et de mieux structurer les filières d'hébergement et de restauration afin de proposer une offre plus adaptée à la demande.

Développer, de façon raisonnée, l'accessibilité du territoire et le développement du numérique

Le diagnostic a mis en avant le faible maillage de la Communauté de communes Lyons Andelle en transports en commun et une offre de mobilité jugée peu satisfaisante sur le territoire. Ce phénomène accentue la dépendance des habitants à la voiture individuelle et impacte les plus fragiles (personnes âgées et handicapées, précaires, etc.), notamment en termes d'accès aux services à la personne et à l'emploi. Les déplacements motorisés individuels doivent par ailleurs être limités pour répondre aux enjeux liés à la transition énergétique et lutter contre les nuisances telles que la pollution, le bruit ou le réchauffement climatique. De fait, il convient de proposer aux habitants une offre de transports alternative à la voiture individuelle. Cela passe, d'une part, par le développement de solutions de mobilité nouvelles, et d'autre part par la mise en œuvre de projets d'aménagement favorisant les modes de déplacements doux et l'intermodalité. À l'échelle intercommunale, il s'agit de mener une réflexion pour mieux connaître les besoins et habitudes de déplacement, accompagner le développement de modes de transport alternatifs (covoiturage, vélo, etc.), communiquer sur l'existant (TAD, lignes de bus du réseau NOMAD, ...) et conforter le partenariat avec les autres acteurs compétents en matière de mobilité.

Le numérique constitue aussi un enjeu majeur pour Lyons Andelle qui dispose aujourd'hui d'une couverture limitée en 4G et d'aucun local desservi par le THD. La Communauté de communes en lien avec ses partenaires souhaite renforcer l'accès aux services numériques sur le territoire.

Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble

La dynamique démographique sur le territoire Lyons Andelle était portée depuis plusieurs décennies par une forte attractivité résidentielle. Entre 2012 et 2017, le solde migratoire était négatif et Lyons Andelle a enregistré une baisse de sa population.

Au vu de ces évolutions et dans un contexte de forte évolution démographique où l'Eure deviendrait le département normand le plus dynamique démographiquement, selon les perspectives de l'Insee à l'horizon 2050. L'enjeu pour la Communauté de communes Lyons Andelle est de renforcer sa politique d'aménagement en faveur d'une attractivité résidentielle et démographique renforcée.

Afin de répondre à cet enjeu, Lyons Andelle souhaite porter une politique communautaire innovante en matière d'habitat en favorisant l'accueil de nouvelles populations, et l'amélioration du parcours résidentiel de la population installée sur le territoire tout en préservant la qualité de l'environnement et du cadre de vie du territoire. L'ambition de la Communauté de communes et de ses communes membres porte aussi sur le renforcement de la qualité des logements existants en lien avec l'OPAH portée à l'échelle intercommunale et les démarches communales de revitalisation.

Maintenir et renforcer l'attractivité résidentielle du territoire Lyons Andelle passe aussi par une offre de services et d'équipements renouvelée, favorisant le « vivre-ensemble » dans les communes et à l'échelle du territoire Lyons Andelle.

III.3. UN TERRITOIRE RURAL DYNAMIQUE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Avec un massif forestier qui s'étend sur plus 10 000 hectares (plus vaste hêtraie normande), son Arboretum qui comprend une centaine d'espèces d'arbres, ses 200 km de sentiers balisés favorables à la randonnée à pied, à vélo ou à cheval et la rivière de l'Andelle, le patrimoine naturel omniprésent sur l'ensemble de ses 30 communes Lyons Andelle est un territoire aux atouts paysagers remarquables. Ce patrimoine est un levier majeur pour l'attractivité résidentielle et touristique du territoire mais aussi pour réduire l'impact environnemental du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique.

Lyons Andelle s'engage à travailler sur la recherche de l'équilibre entre la valorisation de ce cadre de vie et la préservation de la qualité des patrimoines naturels à travers le renforcement de son action en faveur de la transition écologique.

Aussi, les élus ont décidé de faire de ce socle naturel et de leur engagement pour le développement durable l'un des piliers du projet de territoire. Deux objectifs s'inscrivent dans cette orientation :

Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie

La préservation et la restauration des ressources et milieux naturels sont un enjeu fort qui nécessite le renforcement de l'engagement de la Communauté de communes et de ses acteurs.

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, la préservation des habitats et des réservoirs de biodiversité du territoire qui jouent un rôle majeur dans la séquestration carbone et la résilience du territoire (gestion des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur, ...) constituent aussi un enjeu majeur pour Lyons Andelle.

Aussi, consciente du rôle joué par les ressources et milieux naturels, Lyons Andelle souhaite faire de leur protection et leur valorisation un atout pour la qualité de l'environnement, le cadre de vie des habitants et l'attractivité du territoire.

Faire de la transition écologique et énergétique un levier transversal des politiques communautaires

Face aux défis posés par la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire, les collectivités territoriales ont un rôle clé à jouer dans la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air et l'accompagnement à des comportements plus sobres.

Aussi dans la poursuite de la dynamique initiée lors de l'élaboration de son PCAET, la Communauté de communes Lyons Andelle, se donne pour ambition de faire de la transition le fil rouge des politiques communautaires.

À cette fin, elle s'engage à la fois à jouer un rôle d'exemplarité dans ce domaine et à intensifier son action en faveur de la transition écologique à travers la mise en œuvre de la feuille de route de son PCAET.

En cas d'évolution de ces orientations en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article IV - LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

IV.1. INTEGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ÉTAT

Le territoire Lyons Andelle s'inscrit dans une dynamique préexistante de contractualisation avec l'Etat, en matière de culture, avec la signature d'une convention Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse (CTEJ), qui s'inscrit dans la continuité des Contrats Locaux d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC), mis en place auparavant. Ce CTEJ, conclu pour la période 2018-2021, fera l'objet d'une demande de renouvellement de la part de la Communauté de communes Lyons Andelle afin de poursuivre les actions engagées.

La CDCLA a également contractualisé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la CAF de l'Eure, Action Logement et le Département de l'Eure, pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour la période 2019-2021. Par délibération du 1- décembre 2021, le territoire s'est engagé pour le lancement d'une nouvelle OPAH, d'une durée de 5 ans. Parallèlement à cette politique en faveur de l'habitat, la Communauté de communes Lyons Andelle s'est inscrite au sein du réseau national FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique), aux côtés de l'Ademe et de la Région Normandie.

Le territoire Lyons Andelle accueille également deux sites Natura 2000, celui de la Forêt de Lyons et celui des boucles de Seine amont de Gaillon à Amfreville-sous-les-Monts. Ces deux sites, couverts par un document d'objectifs en cours de réalisation, font l'objet d'une politique de concertation, d'animation et de prévention.

Les projets d'investissement, soutenus par le département de l'Eure et la région Normandie, font l'objet d'un « contrat de territoire », dont la clause de revoyure, a été approuvée au 1^{er} semestre 2021, au sein de chaque assemblée délibérante. Ce contrat de territoire contient ainsi 18 actions pour un montant total prévisionnel de 15 061 803 €. Cet engagement tripartite devra s'articuler avec le présent CRTE.

Par ailleurs, la Communauté de communes Lyons Andelle est inscrite au sein de l'Axe Seine dans le cadre du programme Territoires d'Industrie qui vise à redynamiser l'industrie. Parallèlement, cinq communes de la CDCLA font partie du programme Petites Villes de Demain, porté par la Communauté de communes ; il s'agit des communes de Charleval, Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle.

IV.2. VALIDATION DES ACTIONS

Les actions du CRTE seront décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2. Elles sont définies selon les orientations stratégiques de l'article III.

Orientation 1 : Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire :

- Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessibles :
 - o Refonte du site internet de la Communauté de communes – CDCLA
 - o Construction d'une gendarmerie à Fleury-sur-Andelle – CDCLA
 - o Mise en place d'un réseau de lutte contre les VIF (Violences IntraFamiliales) – CDCLA
 - o Réalisation des plateaux sportifs de Bourg-Beaudouin et Lyons-la-Forêt – CDCLA
 - o Réhabilitation et mise en sécurité des tribunes du stade – Pont-Saint-Pierre
 - o Création d'une maison France Services à Fleury-sur-Andelle – Groupe La Poste
 - o Réhabilitation de l'ancienne Halle SNCF en salle polyvalente – Charleval
 - o Rénovation et restructuration de la mairie de Pont-Saint-Pierre – Pont-Saint-Pierre
 - o Rénovation et restructuration de la mairie de Fleury-sur-Andelle – Fleury-sur-Andelle
- Développer l'offre de services pour les 0-30 ans :
 - o Information Jeunesse Lyons Andelle – CDCLA
 - o Réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente et d'activités – Douville-sur-Andelle
 - o Rénovation et extension du pôle scolaire de Ménesqueville – Syndicat scolaire MTL
 - o Réalisation d'un espace de détente intergénérationnel – Romilly-sur-Andelle
 - o Création d'un lieu de répit parents enfants – Rosay-sur-Lieure
 - o Restructuration du groupe scolaire – Pont-Saint-Pierre
- Poursuivre le développement de l'offre de services destinée aux séniors :
 - o Mise en place de la télégestion au sein du service aide à domicile - CDCLA
 - o Elaboration d'un Projet Social de Territoire (PST) - CDCLA

Orientation 2 : Une attractivité territoriale renforcée :

- Pérenniser le tissu économique et touristique et accompagner le développement de nouvelles activités :
 - o Elaboration d'une stratégie de développement économique – CDCLA
 - o Elaboration d'une stratégie de développement touristique – CDCLA

- Création de la zone d'activités économique du château d'eau à Romilly-sur-Andelle – CDCLA
- Développer, de façon raisonnée, l'accessibilité du territoire et le développement du numérique :
 - Elaboration d'une politique des mobilités - CDCLA
 - Développement du covoiturage - CDCLA
 - Mise en place du Rezo Pouce - CDCLA
 - Conseiller Numérique France Services - CDCLA
 - Réhabilitation de la passerelle Saint Victor et du ponton d'Orléans – Charleval – Fleury-sur-Andelle
 - Création d'un cheminement doux entre Pont-Saint-Pierre et Douville-sur-Andelle – Pont-Saint-Pierre
- Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble :
 - Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - CDCLA
 - Elaboration d'une politique culturelle communautaire - CDCLA
 - Etude de programmation du site culturel et socioéconomique du manoir de Coimont - CDCLA
 - Convention Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse - CDCLA
 - Jumelages-résidences d'artistes - CDCLA
 - Rénovation d'un lavoir communal - Charleval
 - Aménagement de la place du Besguay – Lyons-la-Forêt
 - Réhabilitation et mise en sécurité de l'église Saint Nicolas – Pont-Saint-Pierre
 - Rénovation de la place de la Halle – Lyons-la-Forêt
 - Rénovation du square Philibert – Pont-Saint-Pierre
 - Restructuration de la place de la Lieure – Charleval
 - Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain - CDCLA

Orientation 3 : Un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique :

- Protéger et valoriser les ressources et les milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie :
 - Mise en place et valorisation des pratiques durables des collectivités - CDCLA
 - Sensibilisation à la transition écologique et énergétique - CDCLA
 - Elaboration d'un Plan Alimentaire Territorial - CDCLA
 - Soutien à la transition des entreprises - CDCLA
 - Optimisation des réseaux d'eau potable – SIAPAEP et SIEVN
 - Renforcement de la trame verte, bleue et noire – CDCLA
 - Reboisement de la forêt domaniale de Lyons – ONF
- Faire de la transition écologique et énergétique un levier transversal des politiques communautaires :
 - Réseau FAIRE : Faciliter, Accompagner, Informer sur la Rénovation Energétique - CDCLA
 - Structuration d'une filière bois-énergie - CDCLA
 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – CDCLA
 - Recrutement d'un chef de projet CRTE - CDCLA
 - Modernisation, rénovation thermique et agrandissement de la mairie de Romilly-sur-Andelle – Romilly-sur-Andelle
 - Rénovation thermique du restaurant scolaire - Vandrimare

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article VI.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

IV.3. PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION

Des projets, de niveaux de maturité différents feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

IV.4. ACTIONS DE COOPERATION INTERTERRITORIALE

La Communauté de communes Lyons Andelle mène depuis plusieurs années des coopérations avec les intercommunalités limitrophes. La CDCLA a quitté le Pays du Vexin Normand en décembre 2016, mais n'a pas mis fin aux collaborations initiées au sein du PETR :

- Le service mutualisé pour l'Instruction du Droit des Sols avec Seine Normandie Agglomération. 28 des 30 communes de la CDCLA ont choisi d'adhérer à ce service, permettant de sécuriser les actes d'urbanisme et tout en mutualisant les coûts de gestion.
- Le Groupe d'Appui Local (GAL) du Vexin Normand, dans le cadre du programme LEADER. Sur le périmètre de l'ancien PETR, les intercommunalités bénéficient des fonds européens au bénéfice du développement économique en milieu rural.

Plus largement, la Communauté de communes Lyons Andelle est adhérente à l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE), elle s'intègre ainsi aux réflexions menées à l'échelle du grand territoire métropolitain, notamment sur les thématiques du foncier, des mobilités et de l'économie.

Par ailleurs, la CDCLA est intégrée au dispositif Territoires d'Industrie Axe Seine, composé de la Métropole Rouen Normandie, Seine Eure Agglomération, Le Havre Seine Métropole, Caux Seine Agglomération, Evreux Portes de Normandie et Seine Normandie Agglomération.

Dans le même temps, la Communauté de communes entretient des relations privilégiées avec la Métropole Rouen Normandie, qui a fait l'objet d'un programme de coopération territoriale en 2018.

Article V - MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ADEME, les agences techniques départementales, les agences d'urbanisme, l'ANCT, la Banque des territoires, la CAUE, le CEREMA, les collectivités territoriales, les opérateurs, CPIE, les services déconcentrés de l'Etat, ...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Afin d'élaborer le présent CRTE, la Communauté de communes a bénéficié de l'accompagnement de l'ANCT via le financement de l'ingénierie nécessaire à la formalisation d'une note d'enjeu et de stratégie.

Article VI - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

VI.1. DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

VI.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Lyons Andelle assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Dans ce cadre, la Communauté de communes Lyons Andelle bénéficie d'un co-financement de l'Etat pour le poste de chef de projet.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

VI.3. L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

VI.4. MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, étant donné leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

VI.5. MAQUETTE FINANCIERE

La maquette financière récapitulera les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;

- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée et est présente en annexe 1.

Article VII - GOUVERNANCE DU CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

VII.1. LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes Lyons Andelle ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire Lyons Andelle, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

VII.2. LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire Lyons Andelle. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE, et de rendre compte au comité de pilotage, dont il prépare les décisions.

Seront également présents au sein de ce comité technique un représentant des services de l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure, de l'ADEME et du CEREMA.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;

- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

VII.3. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article VIII - SUIVI ET EVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE sera établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il sera tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il sera examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, pourront être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article IX - RESULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés seront précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi seront précisés par la suite.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article X - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article XI - EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article XII - RESILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article XIII - TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Signé à Charleval, le 23 décembre 2021

Pour l'État,

Le préfet de l'Eure,

Monsieur Jérôme FILIPPINI

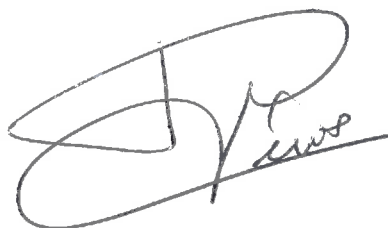


Virginie Sené-Rouquier

Pour la Communauté de communes Lyons Andelle,

Le Président,

Monsieur Philippe GERICS



Annexe 1 - Maquette financière

Numéro fiche action	Projet				Etat						Autres							
	Intitulé projet	MOA	Année prévisionnelle de démarrage	Coût prévisionnel du projet (HT)	Plan de relance		DETR montant (HT)	DSIL montant (HT)	Autres		Région		Département		Autres		Autofinancement montant (HT)	
					montant (HT)	montant (HT)			montant (HT)	dispositif	montant (HT)	dispositif	montant (HT)	dispositif	montant (HT)	dispositif		
Orientation 1 : Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire																		
I.1.1	Refonte du site internet de la Communauté de communes	CDCLA	2021	50 340 €	15 000 € 15 000 €													20 340 €
I.1.2	Construction d'une gendarmerie à Fleury-sur-Andelle	CDCLA	2021	3 506 200 €		900 000 €		423 576 €	Ministère de l'Intérieur									2 182 624 €
I.1.3	La mise en place d'un réseau de lutte contre les Violences IntraFamiliales (VIF)	CDCLA	2022	22 975 €				2 000 € 5 000 €	DDFE Préfecture Eure			3 000 €						12 975 €
I.1.4	Réalisation des plateaux sportifs de Bourg-Beaudouin et Lyons-la-Forêt	CDCLA	2021	157 233 €									31 447 €	FDAT Vie éducative	Fonds de concours			31 447 €
I.1.5	Réhabilitation et mise en sécurité des tribunes du stade municipal	Pont-Saint-Pierre	2022	34 022 €									13 609 €	FDAT Vie éducative				6 804 €
I.1.6	Création d'un espace France Services	Fleury-sur-Andelle	2021															
I.2.1	Information Jeunesse Lyons Andelle	CDCLA	2021	65 000 € annuel												5 000 €	CAF	60 000 €
I.2.2	Réhabilitation de la salle polyvalente et d'activités	Douville-sur-Andelle	2021	154 130 €														46 239 €
I.2.3	Rénovation et extension du pôle scolaire	SSMITL	2021	2 250 000 €														466 000 €
I.2.4	Réalisation d'un espace de détente intergénérationnel	Romilly-sur-Andelle	2022	107 050 €														21 410 €
I.3.1	Mise en place de la télégestion au sein du service aide à domicile	CDCLA	2022	31 017 €														5 850 €
I.3.2	Elaboration d'un Projet Social de Territoire (PST)	CDCLA	2021	178 000 €												84 500 €	CAF	-93 500 €

Obtenu
Sollicité

Annexe 1 - Maquette financière

Numéro fiche action	Projet										Etat						Autres				Autofinancement	
	Intitulé projet	MOA	Année prévisionnelle de démarrage	Coût prévisionnel du projet (HT)	Plan de relance montant (HT)	DETR montant (HT)	DSIL		Autres		Région		Département		Autres		montant (HT)	montant (HT)				
							montant (HT)	montant (HT)	montant (HT)	dispositif	montant (HT)	dispositif	montant (HT)	dispositif	montant (HT)	dispositif			montant (HT)	dispositif		
Orientation 2 : Une attractivité territoriale renforcée																						
II.1.1	Elaboration d'une stratégie de développement économique	CDCLA	2022	35 000 €															35 000 €			
II.1.2	Elaboration d'une stratégie de développement touristique	CDCLA	2022	27 000 €															13 500 €			
II.1.3	Création de la Zone d'Activité Economique du château d'eau à Romilly-sur-Andelle	CDCLA	2022	2 220 337 €	444 067 €														908 390 €			
II.2.4	Conseiller numérique France Services	CDCLA	2021	98 667	45 000 €	3 090 €													10 577 €			
II.2.5	Réhabilitation de la passerelle Saint Fleury-sur-Andelle	Charleval et Fleury-sur-Andelle	2021	371 335 €		65 000 €													139 234 €			
II.3.1	Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	CDCLA	2022	330 000 €															220 000 €			
II.3.2	Elaboration d'une politique culturelle communautaire	CDCLA	2020	23 700 €															-€			
II.3.3	Etude de programmation du site du manoir de Colmont	CDCLA	2022	150 000 €															55 000 €			
II.3.4	Convention CTEJ	CDCLA	2021	24 660 €															12 660 €			
II.3.5	Jumelages-Résidences d'artistes	CDCLA	Année scolaire 2021-2022	19 100 €															3 600 €			
II.3.6	Restauration du lavoir communal	Charleval	2022	32 915 €		13 166 €													8 225 €			
II.3.8	Réhabilitation et mise en sécurité de l'église Saint-Nicolas	Pont-Saint-Pierre	2022	105 361 €		42 145 €													31 608 €			
II.3.12	Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain	CdCLA	2021	42 000 €															10 500 €			

Obtenu
Sollicité

Annexe 1 - Maquette financière

Numéro fiche action	Projet										Etat						Autres				Autofinancem ent montant (HT)
	Intitulé projet	MOA	Année prévisionnelle de démarrage	Coût prévisionnel du projet (HT)	Plan de relance montant (HT)	DETR montant (HT)	DSIL		Autres		Région		Département		Autres						
							montant (HT)	montant (HT)	montant (HT)	dispositif	montant (HT)	dispositif	montant (HT)	dispositif	montant (HT)	dispositif	montant (HT)	dispositif			
Orientation 3 : Un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique																					
III.1.7	Reboisement de la forêt domaniale de Lyons	ONF	2021	35 000 €	30 500 €												4 500 €				
III.2.1	Réseau FAIRE: Facilité, Accompagner, informer sur la Rénovation Energetique	CDCLA	2021	6 233 €													6 233 €				
III.2.2	Structuration d'une filière bois-énergie	CDCLA	2019	69 900 €				59 850 €	Ministère de la Transition Ecologique								10 050 €				
III.2.3	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	CDCLA	2019	89 530 €				59 025 €	Anah				16 405 €	Soutien à l'ingénierie			14 060 €				
III.2.4	Recrutement d'un chef de projet CRTE	CDCLA	2021	90 000 €				60 000 €	FNADT								30 000 €				
III.2.5	Modernisation, rénovation thermique et agrandissement de la mairie	Romilly-sur-Andelle	2020	682 828 €				273 132 €					68 282 €	FDAT Equipements Vie sociale			341 414 €				
III.2.6	Rénovation énergétique du restaurant scolaire	Vandrimaire	2022	98 990 €				49 495 €					29 697 €	FDAT Vie éducative			19 798 €				

Obtenu
Sollicité

ANNEXE 2 - PLAN D' ACTIONS

Refonte du site internet de la Communauté de communes	27
Construction d'une gendarmerie à Fleury-sur-Andelle	29
Mise en place d'un réseau de lutte contre les Violences IntraFamiliales (VIF)	30
Réalisation des plateaux sportifs de Bourg-Beaudouin et Lyons-la-Forêt	32
Réhabilitation et mise en sécurité des tribunes du stade municipal	34
Création d'un espace France Services à Fleury-sur-Andelle.....	35
Réhabilitation de l'ancienne halle SNCF en salle polyvalente	36
Rénovation et restructuration de la Mairie de Pont-Saint-Pierre	37
Rénovation et restructuration de la Mairie de Fleury-sur-Andelle	38
Information Jeunesse Lyons Andelle.....	39
Réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente et d'activités de Douville-sur-Andelle	41
Rénovation et extension du pôle scolaire de Ménesqueville.....	43
Réalisation d'un espace de détente intergénérationnel	45
Création d'un lieu de répit parents-enfants	46
Restructuration du groupe scolaire.....	47
Mise en place de la télégestion au sein du service aide à domicile	48
Elaboration d'un Projet Social de Territoire (PST)	50
Elaboration d'une stratégie de développement économique	52
Elaboration d'une stratégie de développement touristique	53
Création de la Zone d'Activités du Château d'Eau	54
Elaboration d'une politique des mobilités	56
Développement du covoiturage.....	57
Mise en place du Rezo Pouce	58
Conseiller Numérique France Services	59
Réhabilitation de la passerelle Saint Victor et du ponceau d'Orléans	61
Création d'un cheminement doux entre Pont-Saint-Pierre et Douville-sur-Andelle	62
Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)	63
Elaboration d'une politique culturelle communautaire.....	64
Etude de programmation du site culturel et socioéconomique du manoir de Colmont	66
Convention Culture Territoire Enfance et Jeunesse (CTEJ)	68
Jumelages – résidences d'artistes	70
Restauration d'un lavoir communal	72
Aménagement de la place du Besguay	73
Réhabilitation et mise en sécurité de l'église Saint-Nicolas	74
Rénovation de la place de la Halle	75
Rénovation du square Philibert.....	76
Restructuration de la place de la Lieure.....	77

Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain	78
Mise en place et valorisation des pratiques durables des collectivités	80
Sensibilisation à la transition écologique et énergétique	81
Elaboration d'un Plan Alimentaire Territorial	82
Soutien à la transition des entreprises	83
Optimisation des réseaux d'eau potable.....	85
Renforcement de la trame verte, bleue et noire	87
Reboisement de la forêt domaniale de Lyons.....	88
Réseau FAIRE : Faciliter, Accompagner, Informer sur la Rénovation Energétique.....	89
Structuration d'une filière bois-énergie	91
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	92
Recrutement d'un chef de projet CRTE	94
Modernisation, rénovation thermique et agrandissement de la mairie de Romilly-sur-Andelle	95
____ Rénovation thermique du restaurant scolaire de Vandrimare	96



Refonte du site internet de la Communauté de communes

Orientation stratégique n°	Orientation I : une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.1. Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible
Action n°	I.1.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>La Communauté de communes Lyons Andelle dispose actuellement d'un site internet obsolète, ne correspondant pas aux usages actuels des habitants du territoire en « front office » et complexe d'utilisation pour les administrateurs en « back office ».</p> <p>Lors de la création de ce premier site internet, la Communauté de communes a souhaité que ses communes membres puissent disposer (à titre gracieux) du même outil. C'est pourquoi, le site de la Communauté de Communes Lyons Andelle englobe les « mini sites » de 28 de ses communes membres.</p> <p>Au-delà d'une modernisation ergonomique et esthétique de ces sites internet, la Communauté de communes Lyons Andelle souhaite pouvoir redéfinir la relation aux habitants de son territoire en leur permettant un accès renforcé aux services communautaires, au-delà des horaires d'ouverture de ces derniers, et répondant à leurs besoins et usages. Ce défi s'accompagne de la mise en place d'une politique contre l'exclusion numérique avec l'action de deux conseillers numériques France services, dès 2022.</p> <p>La refonte du site internet a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De renforcer l'accessibilité des services communautaires : dématérialisation d'un maximum de démarches dans un triple objectif d'attractivité des services, d'écologie et d'économies, - De simplifier les démarches administratives en apportant de nouveaux services aux habitants, - D'accroître la communication sur les actions de la Communauté de communes Lyons Andelle, grâce à des outils numériques, - De faciliter la gestion de l'outil par les communes et la Communauté de communes dans l'objectif d'une meilleure utilisation (fréquence, mise à jour des informations, etc.) de l'outil, - De rendre le site accessible par un contenu consultable par l'ensemble des internautes, - De garantir la sécurité de l'ensemble des sites des communes, non assurée aujourd'hui. <p>Ne bénéficiant pas de l'ingénierie en interne, et compte tenu de la complexité du projet, la Communauté de communes souhaite s'accompagner d'un expert afin de construire le projet sur des bases solides, de définir une stratégie et de garantir sa réussite. Une procédure de mise en concurrence sera ensuite lancée. L'AMO a été sélectionné en décembre 2021.</p> <p>L'AMO sera chargé :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. D'analyser les besoins auprès : <ul style="list-style-type: none"> o Du conseil de développement, o Des partenaires, o Des services, o Des élus. b. De rédiger le cahier des charges

	<p>Après analyse des besoins, l'AMO accompagnera la collectivité dans la rédaction du cahier des charges de son futur site internet, en étant force de proposition sur les outils qui pourraient répondre aux attentes recueillies. Il orientera la collectivité sur la meilleure organisation pour structurer le site de la Communauté de communes et de ses communes.</p> <p>Sur la base du cahier des charges établi par l'AMO, un prestataire sera retenu pour mettre en œuvre la phase technique de création web et de développement du site internet.</p> <p>La mise en ligne des sites internet étant prévue au courant du mois de novembre ou décembre 2022, la phase de création et de test du site internet devrait être effectuée entre mai et octobre 2022.</p>
Partenaires	<p>Partenaire financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : Plan France relance « Transformation numérique des territoires » : 15 000 € d'aides pour la 1^{ère} phase du projet - <i>notifié le 16 juin 2021</i>
Coût prévisionnel	<p>Accompagnement par un expert / assistance à maîtrise d'ouvrage : 20 340 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Analyse des besoins, état des lieux, recommandation sur les usages actuels et les fonctionnalités utiles pour les usagers : 9 620 € HT</i> - <i>Accompagnement dans la rédaction du cahier des charges : 2 040 € HT</i> - <i>Analyse des offres et entretiens prestataires : 4 000 € HT</i> - <i>Assistance, suivi, réalisation et recettage sites livrés : 4 680 € HT</i> <p>Refonte du site internet : 30 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Création graphique</i> - <i>Développement</i> <p>Total : 50 340 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat : AAP transformation numérique des collectivités – mesure 3a (60%) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 (obtenu) : 15 000 € HT - 2021 (sollicité) : 15 000 € HT <p>Autofinancement (40%) : 20 340 € HT</p> <p>Total : 50 340 € HT</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Décembre 2021 : Sélection de l'AMO</p> <p>Janvier - Février 2022 : Analyse des besoins</p> <p>Mars - Avril 2022 : Rédaction CCTP et sélection du prestataire</p> <p>Mai - Octobre 2022 : Création du site internet / test</p> <p>Novembre - Décembre 2022 : Mise en ligne</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs du site par an



Construction d'une gendarmerie à Fleury-sur-Andelle

Orientation stratégique n°	Orientation I : Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.1 Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible
Action n°	I.1.2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>La commune de Fleury-sur-Andelle possède une gendarmerie située en centre-ville. Construits au début des années soixante, les bâtiments de la gendarmerie sont dans un état de vétusté important.</p> <p>La réalisation d'une nouvelle gendarmerie permettra de maintenir la présence des services publics de sécurité et d'en améliorer l'accès pour les habitants ainsi que l'attractivité lors de l'affectation des gendarmes.</p> <p>En effet, la construction d'un nouveau bâtiment est nécessaire au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pérennisation d'un équipement structurant à l'échelle de la CDCLA ; - La réalisation d'économies en termes de coûts de fonctionnement ; - L'efficacité de ce service à la population en améliorant les accès à la gendarmerie. <p>Située à l'emplacement de l'ancien collège, le site a bénéficié du soutien de la Région Normandie et de l'EPFN, au travers du « Fonds Friche » pour la démolition des bâtiments et la dépollution du site.</p> <p>La future gendarmerie sera composée de trois bâtiments : un bâtiment de service, un garage et 12 logements pour accueillir les gendarmes et les gendarmes adjoints volontaires.</p>
Partenaire	État
Coût prévisionnel	<p>Acquisition du foncier : 2 000 € HT Etudes : 374 000 € HT Travaux Construction : 2 679 200 € HT Frais divers : frais de concours, Assurance, taxes d'aménagement, etc. : 159 000 € HT Provisions pour imprévus, actualisation : 212 000 € HT AMO : 80 000 € HT</p> <p>Total : 3 506 200 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat (38%) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>DETR</i> (26%) : 900 000 € - Ministère de l'Intérieur (12%) : 423 576 € <p>Autofinancement (62%) : 2 182 624 €</p> <p>Total : 3 506 200 €</p>
Calendrier	<p>Octobre 2017 : Démarrage des études préalables Juin 2021 : Consultation MOE et choix des candidats 4 décembre 2021 : Pose de la 1^{ère} pierre Janvier 2022 : Début des travaux Septembre 2023 : Achèvement des travaux</p>



Mise en place d'un réseau de lutte contre les Violences IntraFamiliales (VIF)

Orientation stratégique n°	Orientation I : Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.1. Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible
Action n°	I.1.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Le réseau Violences IntraFamiliales (VIF) Lyons Andelle a été créé en février 2019, à la suite du diagnostic réalisé en 2018, par le Département de l'Eure, dans le cadre de l'élaboration du projet social du territoire. Ce diagnostic avait mis en lumière l'absence de coordination en matière de lutte contre les violences intrafamiliales sur le territoire Lyons Andelle, dépourvu de structure d'accueil dans ce domaine.</p> <p>Ce partenariat est le fruit d'une collaboration étroite entre le Département de l'Eure, la Communauté de communes Lyons Andelle et la Sous-Préfecture des Andelys. Par la suite, la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) a apporté son soutien à ce réseau.</p> <p>Les projets suivants ont émergé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une fiche réflexe à l'usage des professionnels pour faciliter l'accueil des victimes de plus de 18 ans (une fiche concernant les victimes de moins de 18 ans sera réalisée dans un second temps) ; - Répertoire des acteurs locaux qui interviennent dans le domaine des VIF sous forme d'application dont le modèle pourra servir à d'autres réseaux VIF au niveau départemental. Ce répertoire devrait être mis en œuvre au courant du 2nd trimestre 2022 ; - Réalisation d'une vidéo sur les hébergements susceptibles d'accueillir les victimes de VIF afin de les rassurer sur les conditions dans lesquelles elles peuvent être accueillies, seules ou avec leurs enfants, voire leur animal de compagnie. Cette vidéo devrait être réalisée au courant du 2nd trimestre 2022 afin d'être diffusée au cours du 3^{ème} trimestre 2022. <p>La Communauté de communes a renforcé son engagement de lutte et de prévention contre les Violences intrafamiliales en signant en novembre 2021, le protocole départemental de prévention et de lutte contre les VIF 2021-2023.</p>
Partenaires	<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DDFE ; - Département de l'Eure ; - Service communication de la Préfecture de l'Eure. <p>Autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil services, - Association ADAEA-La Pause (gère le 36 19 de l'Eure) ; - Association AVEDE-ACJE (aide aux victimes) ; - CAF ; - Centre social de Charleval ; - CIDFF ; - Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD) ; - DDCS ; - Déléguée départementale aux Droits des femmes et Egalité ; - Gendarmerie (COB de Fleury-sur-Andelle) ; - Service social du Département de l'Eure ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-Préfecture des Andelys ; - SPIP de l'Eure (Service Pénitentiaire) ; - Ysos Groupe SOS (Hébergement d'urgence).
Coût prévisionnel	<p>Animation du réseau (salaire coordinatrice réseau VIF) : (5j x7hx 12 mois x 20 €) : 8 400 €</p> <p>Fiche reflexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Frais communication</i> (flyers, mag, site web) : 3 000 € <p>Application répertoire VIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>15 jours technicien SIG</i> (Système Information Géographique) : (15j x 7h x15€) : 1 575 € <p>Vidéo Hébergement VIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de la vidéo : 10 000 € <p>Total : 22 975 € TTC</p>
Plan de financement	<p>DDFE (réalisation vidéo) (9 %) : 2 000 €</p> <p>Département (réalisation vidéo) (13 %) : 3 000 €</p> <p>Service Communication Préfecture Eure (réalisation vidéo) (22 %) : 5 000 €</p> <p>Autofinancement (56%) : 12 975 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Animation du réseau</i> : 8 400 € - <i>Fiche reflexe</i> : 3 000 € - <i>Application répertoire VIF</i> : 1 575 € <p>Total : 22 975 €</p>
Calendrier	<p>1^{er} trimestre 2022 : Communication et mise en service réseau VIF</p> <p><u>Application répertoire VIF :</u></p> <p>1^{er} trimestre 2022 : Réalisation</p> <p>2^{ème} trimestre 2022 : Mise en service</p> <p><u>Vidéo hébergement :</u></p> <p>1^{er} trimestre 2022 : Elaboration contenu</p> <p>2^{ème} trimestre 2022 : Réalisation vidéo</p> <p>3^{ème} trimestre 2022 : Diffusion</p> <p>Une réunion du réseau toutes les 6 à 8 semaines : Réseau VIF</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers traités ; - Nombre de prises de contact.



Réalisation des plateaux sportifs de Bourg-Beaudouin et Lyons-la-Forêt

Orientation stratégique n°	Orientation I : une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.1. Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible
Action n°	I.1.4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>La Communauté de communes Lyons Andelle, au titre de ses compétences optionnelles, intervient dans le champ sportif notamment par la construction et la gestion de plateaux sportifs ou city stades. Par cette action, la CDCLA souhaite encourager la pratique sportive.</p> <p>En 2017, la CDCLA a étudié l'utilisation des plateaux sportifs dans l'optique de poursuivre l'aménagement du territoire de façon équitable et équilibrée. Cette étude a mis en avant la pertinence d'implanter de nouveaux équipements au regard du potentiel d'utilisateurs sur un secteur géographique, de l'utilisation potentiellement régulière de l'équipement par les écoles ou centres de loisirs, la facilité d'accès...</p> <p>Dans une politique d'aménagement et d'attractivité du territoire, la CDCLA a entrepris la construction de deux nouveaux plateaux sportifs en 2021 à Bourg-Beaudouin et en 2022 à Lyons-la-Forêt. L'implantation de ces plateaux est réfléchi de manière à développer le maillage territorial, en complément de l'offre existante et en réponse aux besoins formulés par la population. De plus, cette politique répond à des enjeux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Santé publique : par l'accès à des équipements sportifs de proximité ; - Cohésion sociale : en développant les formes de solidarité et de convivialité entre les populations. <p>La construction de ces équipements permettra une meilleure accessibilité et fréquentation des habitants, ainsi qu'un renforcement de l'attractivité intercommunale et communale. L'aménagement de ces plateaux sportifs intervient en complémentarité d'équipement de pratiques sportives de proximité. Ces terrains permettront la pratique libre d'activités, le plus souvent collectives, telles que le football ou le basketball.</p> <p>Ces plateaux sportifs doivent tenir compte d'un certain nombre de critères tels que, l'accessibilité, l'attractivité, les aménagements complémentaires prévus par les communes et l'étude des besoins exprimés par la population. Ces plateaux devront aussi respecter les normes d'accessibilité PMR.</p> <p>Par ailleurs, les frais d'entretien des plateaux sportifs seront à la charge de la CDCLA, cela représente 6 000€ par an pour les équipements existants.</p>
Partenaires	<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat; - Département ; - Communes.
Coût prévisionnel	<p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourg Beaudouin : 63 442 € HT - Lyons-la-Forêt : 93 791 € HT <p>Total : 157 233 € HT</p>

Contrat de Relance et de Transition Écologique Lyons Andelle

<p>Plan de financement</p>	<p>Etat – DETR 2020 notifiée le 17 juin 2020 (40 %) : 62 892 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourg-Beaudouin : 25 376 € - Lyons-la-Forêt : 37 516 € <p>Département – FDAT Vie éducative obtenu (20%) : 31 447 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourg-Beaudouin : 12 688 € - Lyons-la-Forêt : 18 759 € <p>Fonds de concours (20%) : 31 447 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourg-Beaudouin : 12 688 € - Lyons-la-Forêt : 18 759 € <p>Autofinancement (20 %) : 31 447 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bourg-Beaudouin : 12 688 € - Lyons-la-Forêt : 18 759 € <p>Total : 157 233 €</p>
<p>Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Livraison plateau de Bourg-Beaudouin : 1^{er} trimestre 2021 - Livraison plateau de Lyons-la-Forêt : 1^{er} trimestre 2022



Réhabilitation et mise en sécurité des tribunes du stade municipal

Orientation stratégique n°	Orientation I : Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.1 Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible
Action n°	I.1.5
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Pierre
Description de l'action	<p>La commune de Pont-Saint-Pierre a intégré le dispositif <i>Petites villes de Demain</i>, en décembre 2020. Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite notamment renforcer l'accès de ses habitants aux services et équipements publics et la rénovation et la valorisation du patrimoine bâti.</p> <p>Dans ce cadre, la commune va engager des travaux afin de mettre en sécurité la tribune du stade municipal qui est en mauvais état. Un diagnostic d'ouvrage a été réalisé et le rapport transmis à la commune pointe la nécessité d'une action de mise en sécurité, du fait, notamment, de traces de corrosion importantes sur les éléments de charpentes. De ce fait, dans une optique de sécurisation du site, l'équipement est fermé au public.</p> <p>La commune de Pont-Saint-Pierre souhaite réhabiliter et mettre en sécurité cette tribune afin de permettre aux habitants de profiter, de nouveau, pleinement du stade municipal.</p> <p>La commune souhaite lancer les travaux courant 2022 pour une livraison en 2023.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Département de l'Eure.
Coût prévisionnel	<p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de la toiture : 17 605 € HT - Mise en sécurité de la tribune : 16 417 € HT <p>Total : 34 022 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat – DETR 2022 – sollicitée (40%) : 13 609 €</p> <p>Département de l'Eure – FDAT 2022 sollicité (40%) : 13 609 €</p> <p>Autofinancement (20%) : 6 804 €</p> <p>Total : 34 022 €</p>
Calendrier	2022-2023



Création d'un espace France Services à Fleury-sur-Andelle

Orientation stratégique n°	Orientation I : Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.1. Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible
Action n°	I.1.6
Maître d'ouvrage	La Poste
Description de l'action	<p>En 2020, l'Etat a lancé le programme France Services, en remplacement des Maisons de Services Au Public (MSAP), afin d'adapter leur fonctionnement. Dans un objectif d'accessibilité, d'accompagnement et de d'accès au numérique, les espaces France Services sont au cœur des territoires afin de permettre un accès aux services publics à moins de 30 minutes du domicile de chaque Français. Ainsi, un espace France Services a été créée dans chaque canton. Pour le territoire Lyons Andelle, c'est sur la commune de Fleury-sur-Andelle, au sein de la Poste, qu'il a vu le jour, en juillet 2021.</p> <p>Au travers des espaces France Services, les administrés peuvent accéder à un réseau de neuf partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales, l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, Agence Nationale des Titres Sécurisés, Pole Emploi, la Poste, la Mutuelle Sociale Agricole, les ministères de l'Intérieur et de la Justice et la Direction générale des Finances Publiques.</p> <p>En mai 2021, des travaux de rénovation et de réaménagement ont été engagés au sein du bâtiment de la Poste afin d'améliorer l'accueil des habitants du canton et de mieux les accompagner dans leurs démarches administratives.</p>
Partenaires	<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat. <p>Autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministères de l'Intérieur et de la Justice ; - Direction Générale des finances publiques ; - Pôle Emploi ; - L'Assurance retraite ; - Caisse d'assurance maladie ; - Caisse d'allocations familiales ; - Mutualité sociale agricole ; - La Poste.
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	L'espace France Services à ouvert au sein de bâtiment de la poste de Fleury-sur-Andelle en juillet 2021, après 3 mois de travaux.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des besoins des bénéficiaires ; - Taux de fréquentation du guichet Frances Services ; - Taux de satisfaction des services proposés.



Réhabilitation de l'ancienne halle SNCF en salle polyvalente

Orientation stratégique n°	Orientation I : une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.1. Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible
Projet n°	I.1.7
Maître d'ouvrage	Commune de Charleval
Description de l'action	<p>En décembre 2020, la commune de Charleval a intégré le dispositif <i>Petites villes de Demain</i>. Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite notamment renforcer l'accès de ses habitants aux services et équipements publics, et valoriser le patrimoine de la commune, dans une optique de renforcement et d'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Charleval possède un riche passé, du passage de Charles IX, qui a donné son nom à la ville, à la révolution industrielle, la commune possède aujourd'hui un patrimoine historique important. Dans une logique de valorisation de ce patrimoine et de sobriété foncière, la commune a acquis une ancienne halle SNCF, laissée à l'abandon, depuis l'arrêt de l'exploitation de la ligne.</p> <p>Ce bâtiment se situe sur un terrain à proximité du centre-bourg, qui a vocation à accueillir différents services publics, notamment de santé. En 2021, la Communauté de communes Lyons Andelle y a inauguré une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.</p> <p>La commune de Charleval souhaite transformer cette friche industrielle en un espace dédié à la vie associative et aux évènements festifs. Le projet consiste à aménager un bâtiment polyvalent pouvant accueillir les activités des associations ainsi que les manifestations rassemblant un grand nombre d'habitants. Le CAUE 27 accompagne la rédaction du cahier des charges permettant de sélectionner la maîtrise d'œuvre.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE 27 ; - Etat ; - Département de l'Eure ; - Région Normandie.
Calendrier	2022-2024
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réservations effectuées - Nombre de manifestations réalisées



Rénovation et restructuration de la Mairie de Pont-Saint-Pierre

Orientation stratégique n°	Orientation I : une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.1. Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible
Projet n°	I.1.8
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Pierre
Description de l'action	<p>En décembre 2020, la commune de Pont-Saint-Pierre a intégré le dispositif <i>Petites villes de Demain</i>. Ce programme engagé sur six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite notamment renforcer l'accès de ses habitants aux services publics ainsi que la rénovation et la valorisation du patrimoine bâti.</p> <p>Pont-saint-Pierre possède un riche patrimoine dont, la mairie, bâtiment datant du XXème siècle, qui nécessite des travaux de rénovation et de restructuration afin, notamment, d'accueillir la future agence postale communale.</p> <p>Afin d'améliorer l'accès aux services publics aux administrés et de renforcer les conditions de travail du personnel communal, la commune souhaite rénover et restructurer l'espace de la mairie. Pour ce faire, la commune est accompagnée par le CAUE 27 dans la rédaction du cahier des charges qui permettra de sélectionner la maîtrise d'œuvre.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE 27 ; - Etat ; - Département de l'Eure.
Calendrier	2022 - 2023



Rénovation et restructuration de la Mairie de Fleury-sur-Andelle

Orientation stratégique n°	Orientation I : une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.1. Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible
Projet n°	I.1.9
Maître d'ouvrage	Commune de Fleury-sur-Andelle
Description de l'action	<p>En décembre 2020, la commune de Fleury-sur-Andelle a intégré le dispositif <i>Petites Villes de Demain</i>. Ce programme engagé sur six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite notamment renforcer l'accès de ses habitants aux services publics ainsi que la rénovation et la valorisation du patrimoine bâti.</p> <p>La mairie de Fleury-sur-Andelle est un bâtiment datant du XXème siècle, nécessitant quelques travaux de rénovation et de réorganisation fonctionnelle. Afin d'améliorer l'accès aux services publics aux administrés et de renforcer les conditions de travail du personnel communal, la commune souhaite rénover et restructurer l'espace de la mairie. Pour ce faire, la commune est accompagnée par le CAUE 27 dans la rédaction du cahier des charges qui permettra de sélectionner la maitrise d'œuvre.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE 27 ; - Etat ; - Département de l'Eure.
Calendrier	2022 - 2023



Information Jeunesse Lyons Andelle

Orientation stratégique n°	Orientation I : Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.2. Amplifier le développement de l'offre de services pour les 0-30 ans
Action n°	I.2.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence jeunesse est assurée en gestion directe par la Communauté de communes Lyons Andelle. Dans le cadre de cette compétence, l'intercommunalité a déposé une demande de labélisation « Information Jeunesse » qui lui a été accordée par l'Etat.</p> <p>L'Information Jeunesse (IJ) s'adresse aux 11-30 ans qui représentent 35,29 % de la population en Lyons Andelle. Il vise, plus particulièrement, les jeunes adultes sortis du cursus scolaire, les lycéens, les collégiens et les étudiants. L'IJ a pour but de les accompagner dans différents domaines : l'enseignement, la formation initiale et continue, l'emploi, les loisirs, les vacances et la vie quotidienne : logement, santé, droits, etc. Les deux priorités de l'IJ étant la mobilité, afin d'accompagner les jeunes vers l'autonomie ainsi que l'orientation professionnelle.</p> <p>Depuis sa mise en place, la Communauté de communes a déployé plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif « entreprendre pour apprendre » au sein du collège de Fleury-sur-Andelle ; - Le financement du BAFA et du BAFD (cofinancé par la CAF) ; - Le « permis B citoyen », qui permet le financement du permis voiture, ou scooter, aux jeunes, à partir de 18 ans ; - Le dispositif « Sac à dos ». <p>En 2022, l'IJ a pour projet la mise en place d'un chantier de jeunes bénévoles, ainsi que des ateliers de rédaction de CV et lettres de motivation au sein du collège de Fleury-sur-Andelle, en lien avec la Mission Locale.</p> <p>Pour mener à bien cette mission, une référente « Information Jeunesse », au sein de la Communauté de communes Lyons Andelle, a pour mission de créer une dynamique entre les acteurs locaux et d'assurer une veille sur les dispositifs concernant les publics cibles, d'alimenter les outils numériques, d'accueillir le public, d'animer des ateliers et de mettre en place un accueil sur les manifestation locales.</p> <p>Afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action, se déclinant de 2021 à 2023, la Communauté de communes souhaite mobiliser des financements auprès de différents acteurs et notamment la CAF, afin de renforcer son accompagnement auprès des jeunes du territoire.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau Information Jeunesse ; - Mission Locale ; - Structures enfance-jeunesse en Lyons Andelle ; - Région Normandie ; - Education Nationale.
Coût prévisionnel	<p>Salaires et charges : 35 000 €</p> <p>Plan d'actions : 30 000 € HT</p> <p>Total : 65 000 €</p>

Contrat de Relance et de Transition Écologique Lyons Andelle

Plan de financement	CAF (8%) : 5 000 € Autofinancement (92%) : 60 000 € Total : 65 000 €
Calendrier	Décembre 2020 : labélisation de l'Information Jeunesse de la Communauté de communes Lyons Andelle 2021-2023 : Mise en place du plan d'actions 2023 : Bilan du dispositif et renouvellement de la labélisation
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de prises de contacts avec l'IJ- Nombre d'actions mises en œuvre- Nombre de bénéficiaires des actions mise en œuvre- Fréquence des actions mises en œuvre- Nombre d'actions nouvelles développées- Nombre de partenariats mis en place



Réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente et d'activités de Douville-sur-Andelle

Orientation stratégique n°	Orientation I : Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.2. Amplifier le développement de l'offre de services pour les 0-30 ans
Action n°	I.2.2
Maître d'ouvrage	Commune de Douville-sur-Andelle
Description de l'action	<p>La salle d'activités de Douville-sur-Andelle est une salle polyvalente, principalement utilisée pour la pratique sportive sur le temps scolaire. Quotidiennement, la salle accueille les enfants de l'école maternelle pour les activités d'éveil sportif.</p> <p>En dehors des horaires scolaires, la salle est utilisée par différentes associations : club des anciens, club de tennis de table, comité des fêtes, etc.</p> <p>Pour que cette salle d'activité puisse continuer à accueillir du public, notamment scolaire, des travaux de mise aux normes et de réhabilitation doivent être effectués. Ces travaux permettront de répondre aux normes sanitaires (connexion au réseau d'assainissement collectif) et d'assurer l'accessibilité de la salle aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). De plus, des travaux d'isolation seront aussi effectués sur le bâtiment afin d'en réduire son coût de fonctionnement.</p> <p>Les travaux menés seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en accessibilité de l'entrée du bâtiment depuis l'espace extérieur (cheminements et stationnement), - Le réaménagement de l'entrée et la création de sanitaires, - Le renforcement de l'isolation et le remplacement des menuiseries, - Le remplacement des éclairages et la mise aux normes de l'électricité, - La mise aux normes incendie suivant les remarques du dernier rapport de la commission, - La réhabilitation de l'aspect extérieur (couverture bac acier - bardages...), - La réhabilitation de l'espace intérieur (faux plafonds, peinture...), - La mise aux normes de l'espace cuisine, - La réfection du parking attenant avec prise en compte des accès PMR aux bâtiments communaux.
Partenaires	<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (40%) : DETR 2021 - Département : FDAT Equipements de la vie sociale, inscrit au Contrat de territoire, la subvention sera sollicitée une fois les marchés notifiés.
Coûts prévisionnels	<p>Etudes préalables : 13 130 € HT Travaux dont VRD : 141 000 € HT Total : 154 130 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat (40%) : DETR 2021 : 61 652 € Département (30%) : FDAT Equipements de la vie sociale : 46 239 € Autofinancement (30%) : 46 239 € Total : 154 130 €</p>

Calendrier	Septembre-décembre 2021 : Avant-projet 27 septembre 2021 : Délivrance du Permis de construire Décembre 2021 : Dossier de consultation des entreprises Premier semestre 2022 : Démarrage des travaux après l'obtention de l'accord de subvention du Département
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Évolution de la consommation d'énergie par type d'énergie ;- Évolution des dépenses énergétiques ;- Évolution du coût de fonctionnement.



Rénovation et extension du pôle scolaire de Ménesqueville

Orientation stratégique n°	Orientation I : une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.2. Amplifier le développement de l'offre de services pour les 0-30 ans
Action n°	I.2.3
Maître d'ouvrage	Syndicat scolaire Ménesqueville – Touffreville – Lisors (SSMTL)
Description de l'action	<p>Les communes de Ménesqueville, Lisors et Touffreville ont engagé depuis quelques années une réflexion sur le regroupement de leurs écoles sur un seul site, créant en 2019 le syndicat scolaire Ménesqueville-Touffreville-Lisors. À ce jour, les classes sont réparties au sein des écoles de chaque commune, impliquant de ce fait des coûts annexes élevés liés à la gestion complexe des transports scolaires, des repas, etc.</p> <p>L'objectif de ce projet est d'offrir aux élèves des installations conformes aux pédagogies actuelles, des locaux répondant aux dernières normes en termes d'accessibilité, de confort et de sécurité. Le regroupement des trois écoles actuelles sur un seul site permettra de concentrer et d'améliorer les moyens nécessaires à l'éducation des enfants des communes. Le site de l'école de Ménesqueville est le plus approprié pour répondre aux nouveaux besoins de regroupement des installations scolaires. Le foncier avoisinant est disponible, les locaux actuels sont les moins anciens et peuvent être réhabilités facilement, de plus, la commune est facilement accessible pour la population.</p> <p>Ainsi, le projet de groupe scolaire prévoit l'accueil de 130 élèves répartis en six classes : deux maternelles et quatre élémentaires. En plus des salles de classes et des locaux attenants, le projet prévoit la création d'un restaurant scolaire pour servir 90 à 100 enfants en deux services, aujourd'hui effectués dans la salle polyvalente. Le groupe scolaire prévoit également les locaux pour l'accueil périscolaire d'une trentaine d'enfants.</p> <p>Le bâtiment actuel a une surface de 230 m². Le projet prévoit la construction de 800 m² environ ; comprenant les quatre nouvelles classes et la restauration scolaire. Les espaces extérieurs seront réaménagés pour permettre la desserte sécurisée du bus scolaire et de créer des cours adaptées pour les différents niveaux.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Education Nationale ; - Département de l'Eure.
Coût prévisionnel	<p>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO : 297 500 € HT</p> <p>Travaux : 1 923 500 € HT</p> <p>Autres : 29 000 € HT</p> <p>Total : 2 250 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat (40%) - DETR 2021 notifiée le 31 janvier 2020 : DETR : 892 000 €</p> <p>Département (40%) - FDAT vie éducative, accord dans le cadre du Contrat de territoire, la demande de subvention sera faite sur montant des marchés notifiés : 892 000 €</p> <p>Autofinancement (20%) : 466 000 €</p> <p>Total : 2 250 000 €</p>

Calendrier	<p>Janvier 2019 : Programme architectural et technique Février 2019 : Désignation de la maîtrise d'œuvre Août 2019 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre Septembre 2019 : Création du Syndicat Scolaire SSMTL disposant de la compétence d'investissement et de construction d'établissement scolaire Octobre 2019 : APS Août 2020 : Dépôt du permis de construire Janvier 2021 : Accord du permis de construire Septembre 2021 - Décembre 2021 : Consultation et désignation des entreprises Janvier 2022 : Démarrage des travaux Septembre 2023 : Livraison du bâtiment Octobre 2023 : Ouverture du groupe scolaire</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des consommations énergétiques ; - Évolution des charges d'exploitation ; - Nombre d'élèves accueillis ;



Réalisation d'un espace de détente intergénérationnel

Orientation stratégique n°	Orientation I : une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.2. Amplifier le développement de l'offre de services pour les 0-30 ans
Action n°	I.2.4
Maître d'ouvrage	Commune de Romilly-sur-Andelle
Description de l'action	<p>En décembre 2020, la commune de Romilly-sur-Andelle a intégré le dispositif <i>Petites villes de Demain</i>. Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite notamment renforcer son attractivité et le développement du lien social.</p> <p>Romilly-sur-Andelle est la commune la plus peuplée de la Communauté de communes Lyons Andelle avec 3 277 habitants (Insee 2018), dont 432 ménages avec enfant(s), représentant près de la moitié de la population. Avec une part de 25% de jeunes au sein de sa population, la commune se dote depuis plusieurs années d'équipements de sport et loisirs : terrains de foot, skate-park, city stade, aire de jeux etc.</p> <p>Afin de conforter et compléter cette offre, la commune souhaite aménager, à proximité de l'aire de jeux existante, un espace de détente intergénérationnel, doté de mobiliers tels que des transats et des équipements de sport urbains (rameur, twister, stepper simple, station de cross training, station de renforcement musculaire, etc.).</p>
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Département de l'Eure.
Coût prévisionnel	<p>Travaux et équipements : 102 050 € HT</p> <p>Maîtrise d'œuvre : 5 000 € HT</p> <p>Total : 107 050 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Etat – DETR 2022 sollicitée (40%) : 42 820 €</p> <p>Département de l'Eure – sera sollicitée (40%) : 42 820 €</p> <p>Autofinancement (20%) : 21 410 €</p> <p>Total : 107 050 €</p>
Calendrier	Début des travaux : 2022, en fonction des subventions obtenues
Indicateur	Fréquentation de l'équipement en nombre d'utilisateurs



Création d'un lieu de répit parents-enfants

Orientation stratégique n°	Orientation I : une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.2. Amplifier le développement de l'offre de services pour les 0-30 ans
Projet n°	I.2.5
Maître d'ouvrage	Commune de Rosay-sur-Lieure
Description de l'action	<p>Depuis la rentrée 2019, les enfants de Rosay-sur-Lieure sont scolarisés à l'école primaire de Charleval, laissant de ce fait les deux bâtiments de l'école primaire communale inoccupés.</p> <p>Dans le cadre du projet de création d'un lieu de répit parents/enfants, la commune met à la disposition de l'association Source Andelle les locaux de l'ancienne école, à titre gracieux. Fondée en 2019, l'association, Source Andelle a pour objet l'accueil d'enfants avec autisme et leurs parents en milieu rural. Ainsi, en septembre 2020, le lieu de répit Parents, intitulé « La Cafét », a ouvert ses portes. Cet espace vise à rompre l'isolement des parents et des aidants (grands-parents notamment). La Cafét est aussi un lieu ressource pour les démarches administratives des familles (orientations vers les organismes correspondants, conseils pour améliorer le quotidien...) en milieu rural.</p> <p>Les enfants avec autisme, ainsi que leur fratrie, sont accueillis au sein de ce lieu de répit et encadrés par des éducateurs spécialisés dans les troubles autistiques.</p> <p>Toutefois afin de pouvoir répondre aux besoins croissants de ces accueils, et optimiser le confort des lieux, des travaux doivent être engagés, notamment de rénovation thermique.</p>
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Département ; - Association Source Andelle.
Calendrier	Juillet 2021 : Dépôt du permis de construire
Indicateur	- Nombre de familles accueillies



Restructuration du groupe scolaire

Orientation stratégique n°	Orientation I : une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire i.2. Amplifier le développement de l'offre de services pour les 0-30 ans
Projet n°	I.2.6
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Pierre
Description de l'action	<p>En décembre 2020, la commune de Pont-Saint-Pierre a intégré le dispositif <i>Petites villes de Demain</i>. Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite notamment valoriser le patrimoine de la commune, dans une optique de renforcement et d'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Pont-saint-Pierre possède un groupe scolaire municipal qui accueille 164 écoliers, répartis dans 7 classes de la petite section de maternelle au CM2. Pour se restaurer, les écoliers parcourent 300 mètres à pied, pour se rendre à la cantine scolaire, localisée dans un bâtiment datant des années soixante et ne répondant plus aux standards de confort actuels.</p> <p>La commune souhaite aujourd'hui restructurer l'espace du groupe scolaire afin d'y construire un nouveau restaurant scolaire, dans une logique d'amélioration des conditions des élèves ainsi que du personnel.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Département de l'Eure.
Calendrier	2022 - 2023



Mise en place de la télégestion au sein du service aide à domicile

Orientation stratégique n°	Orientation I : Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.3. Poursuivre le développement l'offre de services destinée aux seniors
Action n°	I.3.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>La Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) propose aux habitants de son territoire un service d'aide à domicile, destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes handicapées pouvant nécessiter l'aide d'un professionnel et aux personnes âgées de moins de 60 ans ayant besoin d'une aide temporaire. Ce service propose différentes prestations : aide à la toilette (hors actes médicaux), aide au lever/coucher, préparation et la prise des repas, entretien du logement et du linge (hors gros travaux), aide aux courses, accompagnement lors de sorties, réalisation d'activité de loisirs, surveillance/la présence.</p> <p>Afin d'améliorer le confort et la sécurité de travail des aides à domicile dans leurs interventions au quotidien, et notamment leurs relations avec le service administratif, la télégestion mobile va être mise en œuvre. Pour ce faire, les aides à domicile vont bénéficier, dès janvier 2022. La télégestion concernera 350 bénéficiaires, 65 aides à domicile et sera effectif au 1er janvier 2022.</p> <p>Ce système de télégestion va permettre au Service Aide à Domicile (SAD) de bénéficier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un suivi des interventions en temps réel, - D'un gain de temps pour la paie et la facturation, - D'une meilleure traçabilité, - D'une réduction des feuilles d'heures manuelles, - D'une gestion facilitée des modifications et des anomalies. <p>La mise en place de la télégestion a débuté le 27 octobre par des formations de paramétrage du logiciel et des smartphones et l'installation des codes NFC chez les bénéficiaires, qui seront scannés par les aides à domicile pour effectuer leur télépointage.</p>
Partenaires	<p>Les acteurs privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise CITIZEN : chargée du déploiement de l'outil de télégestion ; - L'entreprise ORDAGO : chargée de fournir les téléphones. <p>Département de l'Eure</p>
Coût prévisionnel	<p>Achat des logiciels nécessaires au bon fonctionnement de la télégestion mobile (dépenses d'investissement) : 12 193 € HT</p> <p>Prestations de formations (dépenses d'investissement) : 4 220 € HT</p> <p>Abonnements mensuels -portables + maintenance- (dépenses de fonctionnement) : 455 € HT Soit pour un an : 5 460 € HT</p> <p>Achat des badges (codes NFC) + encodeur (dépenses d'investissement) : 390 € HT</p> <p>Achat téléphones portables (82 portables) : 8 754 € HT (dépenses d'investissement)</p> <p>Totaux : 31 017 € HT</p>
Plan de financement	<p>Département : Subventions dans le cadre de la Convention signée entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'Eure (81%) : 25 167 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissement : 17 119 € - Fonctionnement 8 048 €

Contrat de Relance et de Transition Écologique Lyons Andelle

	Autofinancement (19%) : 5 850 € Total : 31 017 €
Calendrier	Octobre – Décembre 2021 : Formation aux logiciels 1^{er} janvier 2022 : Démarrage de la télégestion mobile pour toutes les aides à domicile de la Communauté de communes Lyons Andelle. 11 janvier 2022 : Réunion de suivi du déploiement.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de l'utilisation de feuilles d'heures- Facilitation de la gestion des plannings- Facilitation de la remontée des heures- Simplification de la gestion des modifications et des anomalies



Elaboration d'un Projet Social de Territoire (PST)

Orientation stratégique n°	Orientation I : Une offre de services renouvelée avec un maillage pertinent et équilibré du territoire I.1 Maintenir et renforcer une offre de services de proximité accessible I.2. Amplifier le développement de l'offre de services pour les 0-30 ans I.3. Poursuivre le développement l'offre de services destinée aux seniors
Action n°	I.3.2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>La Communauté de communes Lyons Andelle compte parmi ses statuts plusieurs compétences en lien avec les services à la population, concentrant ainsi, une grande part de son action au champ social. Afin de structurer cette action, dans une optique de cohérence et d'efficacité, les élus communautaires ont souhaité engager l'élaboration d'un Projet Social de Territoire (PST).</p> <p>À la fois stratégique et opérationnel, ce PST a pour but de définir l'ambition du territoire en matière d'action sociale et de définir sa feuille de route pour les années à venir. Cette démarche permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'interroger l'environnement social, économique et institutionnel et de repérer les évolutions du territoire. - D'engager un bilan partagé (les missions, les services et activités proposés et les perspectives) avec l'ensemble des acteurs du territoire (professionnels, bénévoles, habitants, partenaires). - De mettre en exergue les préconisations des acteurs, définir les axes prioritaires et mettre en place un plan d'actions. <p>Afin d'assurer sa réussite, son ancrage local et sa cohérence avec les problématiques locales, le PST est coconstruit avec l'ensemble des forces vives du territoire, s'appuyant sur leurs ressources (connaissance du territoire, compétences techniques, etc.) pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet collectif au plus près des besoins des acteurs et des habitants.</p> <p>Le but de cette démarche est d'engager la Communauté de communes, la CAF et les acteurs institutionnels locaux (Etat, Région, Département, Education nationale, ARS, Pôle Emploi, etc.), dans une offre de services à la population, prenant en compte les besoins sociaux prioritaires, définis et déclinés sur l'ensemble du territoire communautaire.</p> <p>Ce PST permettra à la CDCLA de s'engager aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure, dans une démarche de Projet Social et Educatif Local (PESL) qui prendra forme au travers d'une Convention Territoriale Globale (CTG).</p> <p>Cette CTG s'attachera à présenter une offre globale de services à la population répondant aux besoins sociaux prioritaires qui auront été déterminés lors de la démarche de PESL notamment dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès aux droits, - Insertion sociale, - Santé, - Petite Enfance, Enfance Jeunesse, parentalité, - Accompagnement des seniors et des personnes en situation de handicap, - Animation de la vie locale dont culture, sport et vie associative, - Mobilité, - Inclusion numérique, - Violences intrafamiliales.

	<p>Cette nouvelle forme de contractualisation, remplaçant les Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), durera 4 ans et sera pluri-partenaire. Cependant, la CTG couvrira plus de thématiques, de manière plus globale et moins cloisonnée.</p>
Partenaires	<p>Partenaire financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAF de l'Eure <p>Associations d'Education populaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLEP de Pont Saint-Pierre ; - Espace Libre- Centre social de Charleval ; - FLEP de Vandrimare ; - MJC ALER. <p>Selon thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations d'insertion sociale ; - Education Nationale ; - Etablissements scolaires ; - EHPAD, etc. <p>Autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARS ; - CARSAT ; - CDAD de Seine-Maritime et de l'Eure ; - CPAM, DRAJES ; - Département de l'Eure, DREETS ; - Mission Locale, MSA, Pôle Emploi ; - Région Normandie ; - Sous-Préfecture des Andelys ; - UTAS.
Coût prévisionnel	<p>Ingénierie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Masse salariale :</i> <ul style="list-style-type: none"> o 1 Coordinatrice CTG : 63 000 € o 2 Coordinateurs petite enfance-enfance-jeunesse : 85 000 € - <i>Cabinet d'études :</i> 30 000 € <p>Total : 178 000 €</p>
Plan de financement	<p>CAF (47%) : 84 500 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Etude :</i> 12 500 € - <i>Ingénierie (contributions aux salaires) :</i> 72 000 € <p>Communauté de communes Lyons Andelle (53%) : 93 500 €</p> <p>Total : 178 000 €</p>
Calendrier	<p>Juillet-août 2021 : Consultation cabinet d'étude 28 septembre 2021 : Lancement de la démarche auprès des partenaires Novembre-décembre 2021 : Organisation et préparation des groupes de travail Janvier 2022 : Diagnostic partagé avec les partenaires Mars 2022 : Point d'étape diagnostic et axes stratégiques Avril à juin 2022 : Déclinaison des axes stratégiques en fiches action dans les groupes de travail Juin 2022 : Validation du projet de PESL par les élus et les partenaires en vue de la signature de la CTG Juillet à octobre 2022 : Aspects techniques et financiers de la convention Novembre 2022 : Finalisation de la CTG Décembre 2022 : Signature multi-partenaire de la CTG</p>



Elaboration d'une stratégie de développement économique

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.1 Pérenniser le tissu économique et touristique et accompagner le développement de nouvelles activités
Action n°	II.1.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Lyons Andelle est compétente en matière de développement économique. De ce fait, elle souhaite structurer son action en élaborant une stratégie prospective et concertée de développement économique pour les 10 prochaines années.</p> <p>Se basant sur les atouts et les faiblesses de son tissu économique, la CDCLA souhaite déterminer les opportunités pouvant émerger de ce dernier et accompagner ses acteurs dans leurs mutations, notamment numérique, sociale et environnementale, en tenant compte des effets économiques de la crise sanitaire de la Covid-19.</p> <p>La CDCLA souhaite inscrire cette démarche dans une approche globale, en mobilisant toutes les parties prenantes institutionnelles et privées concernées par l'attractivité économique du territoire Lyons Andelle, et notamment : les acteurs de l'industrie constitués sous forme d'un groupement (GIVAPE), du commerce, des services/tertiaires, etc.</p> <p>Au cours de cette démarche, la CDCLA cherche notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir une stratégie de développement économique globale, résiliente et adaptée ; • Accompagner le parcours immobilier des entreprises locales ; • Identifier les domaines d'activités stratégiques de son territoire ; • Anticiper et accompagner les mutations économiques à l'œuvre et à venir. <p>Pour mener à bien son élaboration, la CDCLA souhaite être accompagnée par un bureau d'études qui sera sélectionné en décembre 2021, à la suite d'un appel d'offres. Le délai d'exécution du marché s'étendra sur 12 mois.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE) : engagement acquis pour l'établissement d'un état des lieux des caractéristiques socio-économiques de la CDCLA ; - Groupement Interprofessionnel de la Vallée de l'Andelle et du Plateau Est de Rouen (GIVAPE) - Entreprises - Partenaires institutionnels : CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, Région Normandie, Etat, Département.
Coût prévisionnel	35 000 € HT
Plan de financement	Autofinancement (100%) : 35 000 €
Calendrier	Septembre - novembre 2021 : Consultation des bureaux d'études ; Décembre 2021 : Notification du marché ; Janvier-Décembre 2022 : Déroulement de l'étude.



Elaboration d'une stratégie de développement touristique

Orientation stratégique n°	Orientation II : une attractivité territoriale renforcée II.1. Pérenniser le tissu économique et touristique et accompagner le développement de nouvelles activités
Action n°	II.1.2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>La Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) souhaite renouveler sa stratégie touristique, portée par son Office de tourisme, et arrivée à échéance en 2020. Cette stratégie, prenant la forme d'un schéma de développement touristique, se construira par étapes : diagnostic du territoire, élaboration d'une stratégie et construction d'un plan d'actions pluriannuel.</p> <p>Cette stratégie pour les six prochaines années sera coconstruite avec les élus du territoire, ainsi que les nombreux socio-professionnels en lien avec l'économie du tourisme.</p> <p>La CDCLA souhaite faire appel à un cabinet d'études qui accompagnera la collectivité dans l'élaboration de cette stratégie touristique. L'appel à un prestataire a été validé en conseil communautaire du 24 juin 2021. Ainsi que la sollicitation d'une subvention auprès de la région Normandie, à hauteur de 50%, au travers du Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique (FACIT)</p>
Coût prévisionnel	<p>Etude : 27 000 € HT</p> <p>Total : 27 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel	<p>Région (50%) :</p> <p>Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Touristique (FACIT) (50%) : 13 500 €</p> <p>Autofinancement (50%) : 13 500 €</p> <p>Total : 27 000 €</p>
Calendrier	<p>Janvier- Mars 2022 : Consultation des entreprises</p> <p>Avril 2022-mars 2023 : Élaboration du schéma de développement touristique</p>



Création de la Zone d'Activités du Château d'Eau

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.1. Pérenniser le tissu économique et touristique et accompagner le développement de nouvelles activités
Action n°	II.1.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Le territoire de la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) connaît depuis plusieurs années un phénomène de désindustrialisation réduisant progressivement la part du secteur productif au profit du secteur résidentiel dans son économie.</p> <p>Plusieurs études récentes (Atelier des Territoires, diagnostic de la CMA et CCI pour la Communauté de communes de l'Andelle) révèlent un besoin en foncier d'entreprises. Elles préconisent pour cela le développement d'une offre mixte, s'appuyant à la fois sur des opérations urbaines spécifiques (zone d'activités économiques) et la mise à disposition de locaux indépendants, notamment dans les centres-bourgs.</p> <p>Ayant déjà aménagé deux zones d'activités, aujourd'hui complètes, la CDCLA souhaite aménager une nouvelle ZAE à Romilly-sur-Andelle, dite du « château d'eau », afin de disposer d'une offre foncière qui permettra de répondre immédiatement aux besoins des entreprises dans le but de diversifier, maintenir et créer des emplois.</p>
Partenaires	<p>Partenaires Financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Région Normandie ; - Département de l'Eure.
Coût prévisionnel	<p>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO : 143 500 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Maîtrise d'œuvre</i> : 92 000 € HT - <i>Faisabilité</i> : 45 000 € HT - <i>Levé topographique</i> : 3 000 € HT - <i>CSPS</i> : 3 500 € HT <p>Travaux : 1 650 000 € HT</p> <p>Acquisitions foncières et immobilières : 355 837 € HT</p> <p>Autres : 71 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Frais Divers (frais AO, publicité, dossier,)</i> : 3 500 € HT - <i>Imprévus</i> : 57 500 € HT - <i>Concessionnaires</i> : 10 000 € HT <p>Total : 2 220 337 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR (20%) – obtenue le 29 avril 2020 : 444 067 € <p>Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide régionale aux parcs d'activités (12%) – sollicitée : 266 440 € <p>Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FDAT Attractivité du territoire (12%) – sollicitée : 271 440 € <p>Recettes nettes (dont amortissement) (15%) : 330 000 €</p> <p>Autofinancement (41%) : 908 390 €</p> <p>Total : 2 220 337 € HT</p>

Calendrier	<p>2017 : Consultation pour le choix du maître d'œuvre Etudes de faisabilité technique, avant-projet et projet, consultation des entreprises de travaux et autorisations administratives</p> <p>Juin 2021 : Modification du PLU de Romilly-sur-Andelle</p> <p>Juillet 2021 : Dépôt du permis de construire</p> <p>1^{er} trimestre 2022 : Diagnostic d'archéologie préventive</p> <p><i>Dans l'attente des résultats du diagnostic d'archéologie préventive les dates de démarrage des travaux ainsi que de livraison de l'opération ne peuvent être déterminées.</i></p>
------------	---



Elaboration d'une politique des mobilités

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.2. Développer, de façon raisonnée, l'accessibilité du territoire et le développement du numérique
Projet n°	II.2.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Comme défini dans la Loi d'Orientation des Mobilités, du 26 décembre 2019, les communes avaient jusqu'au 30 juin 2021, afin de se positionner sur le transfert de leur compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) vers les intercommunalités.</p> <p>Les communes membres de la Communauté de communes Lyons Andelle ont fait ce choix, confiant à la CDCLA l'organisation de services relatifs aux mobilités actives, solidaires et partagées et à la région Normandie l'exécution des services réguliers de transport public, les services de demande de transport public et des services de transport scolaires.</p> <p>Afin de définir son action dans le cadre de cette nouvelle compétence, la communauté de communes Lyons Andelle souhaite élaborer une politique des mobilités sur son territoire. Cette stratégie sera coconstruite avec la région Normandie, le département de l'Eure, les EPCI limitrophes ainsi que les autres acteurs des mobilités.</p> <p>Cette étude devra reprendre les objectifs du PCAET Lyons Andelle, qui sont de réduire les consommations énergétiques ainsi que les émissions de gaz à effets de serre, du secteur des transports.</p>
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région Normandie ; - Département de l'Eure ; - EPCI limitrophes ; - CEREMA.
Coût prévisionnel	50 000 € HT
Plan de financement	La Communauté de communes mobilisera ses partenaires afin de cofinancer cette étude. Le cas contraire, elle assurera le financement complet de cette étude.
Calendrier	<p>1^{er} semestre 2022 : Accompagnement du CEREMA à la rédaction du cahier des charges</p> <p>Été 2022 : Consultation des entreprises</p> <p>2023 : Déroulement de l'étude</p>



Développement du covoiturage

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.2. Développer, de façon raisonnée, l'accessibilité du territoire et le développement du numérique
Projet n°	II.2.2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé le 24 juin 2021, la Communauté de communes Lyons Andelle s'est engagée à développer des dispositifs de mobilités partagées sur son territoire, et ce, afin de réduire les consommations énergétiques ainsi que les émissions de gaz à effet de serre produites par le secteur des transports.</p> <p>Toutefois le caractère rural et le maillage peu dense du territoire engage les habitants et acteurs du territoire à être fortement dépendants à la voiture, notamment pour effectuer leurs trajets réguliers « domicile-travail ». Afin de pallier l'autosolisme, la CDCLA souhaite encourager la pratique du covoiturage sur son territoire, notamment en ce qui concerne les déplacements pendulaires vers l'extérieur de son territoire.</p> <p>Observant le développement de pratiques informelles de covoiturage, la Communauté de communes souhaite créer et aménager de nouvelles aires de covoiturage sur son territoire. Un travail de recensement des aires existantes, ainsi que des espaces de covoiturage informels, sera effectué, afin de planifier l'implantation de futures aires de covoiturage.</p> <p>Ces aires de covoiturage seront conçues pour favoriser l'intermodalité (stationnement vélo sécurisés, indication temporelle déplacements piétons, stationnement voitures électriques).</p> <p>Afin d'impliquer les acteurs locaux dans cette démarche une phase de sensibilisation et de communication devra être effectuée auprès des habitants et entreprises du territoire, via notamment la promotion de la plate-forme départementale de covoiturage (covoiturage27.net).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Région Normandie ; - Département de l'Eure ; - EPCI limitrophes ; - ADEME ; - AtmoNormandie ; - CEREMA.
Coût prévisionnel	A estimer à la suite des phases de recensement et de planification.
Plan de financement	A estimer à la suite des phases de recensement et de planification.
Calendrier	<p>2022 : Recensement des aires existantes</p> <p>2022 : Recensement des aires de covoiturage informelles</p> <p>2022- 2024 : Création d'aires de covoiturage</p> <p>2022-2025 : Sensibilisation et communication</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aires de covoiturations aménagées ; - Nombre d'actions de sensibilisation menées ; - Taux d'occupation des aires de covoiturage ; - Nombre d'inscrits sur la plateforme départementale de covoiturage ; - Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail, - Stationnement hors des aires de covoiturage. - Consommations énergétiques du secteur des transports, - Émissions de GES et polluants atmosphériques



Mise en place du Rezo Pouce

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.2. Développer, de façon raisonnée, l'accessibilité du territoire et le développement du numérique
Projet n°	II.2.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, approuvé le 24 juin 2021, et à la suite du transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA). La CDCLA souhaite encourager les mobilités partagées.</p> <p>Adapté aux territoires ruraux, le Rezo Pouce propose une solution de mobilité partagée interne au territoire Lyons Andelle, et vers les territoires limitrophes adhérents au Rezo.</p> <p>Le Rezo Pouce est un système d'auto-stop organisé qui fonctionne grâce au maillage du territoire en arrêts. Les trajets se font via de l'autostop classique ou via une application permettant d'anticiper ses déplacements.</p> <p>Cette alternative permettrait d'offrir une solution de mobilité au sein du territoire Lyons Andelle, où l'utilisation de la voiture reste le moyen de déplacement principal.</p>
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de l'Eure ; - EPCI limitrophes ; - Communes
Coût prévisionnel	<p>Abonnement au dispositif : 23 000 € sur 6 ans</p> <p>Installation/signalétique : 10 000 € au démarrage de l'action</p> <p>Coût des inscriptions : 1,70€ par habitant inscrit, soit 15 000 € sur 6 ans</p>
Plan de financement	La Communauté de communes mobilisera ses partenaires afin de cofinancer cette étude. Le cas contraire, elle assurera le financement complet de cette action.
Calendrier	<p>2022 : Adhésion au « Rezo Pouce » ;</p> <p>2022-2023 : Création du réseau et maillage du territoire ;</p> <p>2023 : Installation de la signalétique.</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'arrêts mis en place ; - Nombre de trajets effectués par an ; - Nombre d'inscrits sur la plateforme ; - Nombre de trajets effectués avec les territoires limitrophes ; - Consommation énergétique du secteur des transports ; - Émissions de GES et polluants atmosphériques.



Conseiller Numérique France Services

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.2. Développer, de façon raisonnée, l'accessibilité du territoire et le développement du numérique
Action n°	II.2.4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>17% de la population, au niveau national, éprouve des difficultés face au développement du numérique. Ce phénomène est d'autant plus exacerbé en milieu rural où les structures et équipements sont moins présents. S'il est difficile d'identifier en Lyons Andelle, la part de la population concernée par l'illectronisme, les agents des services communaux et intercommunaux témoignent des difficultés que rencontrent les habitants face à l'outil numérique, et ce, quel que soit leur âge (inscription aux transports scolaires, difficultés dans la recherche d'emploi, utilisation de l'ordinateur pendant les ateliers périscolaires, méconnaissance de l'outil informatique de certains commerçants, ou encore l'absence de prestataires touristiques sur les réseaux sociaux, etc.). Ces freins ne sont pas sans impacts sur le quotidien des habitants.</p> <p>L'enjeu pour le territoire Lyons Andelle est donc d'accompagner habitants et acteurs du territoire à la transition numérique à l'œuvre.</p> <p>Sans déséquilibrer les actions qui peuvent être déjà menées, la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) souhaite piloter et coordonner une politique d'accès au numérique, en faveur de ses habitants. En prenant appui sur les acteurs en place, dont l'espace France Services à Fleury-sur-Andelle, la CDCLA base sa future action sur quatre piliers : l'accès à l'outil informatique, l'accompagnement individuel, la formation collective et le maillage territorial, le tout dans une logique de cohésion sociale et de gratuité de l'offre.</p> <p>Pour mettre en place cette politique, la CDCLA coordonne son action avec l'association Ressource 'IT. Cette action en binôme permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De proposer un espace numérique accessible quotidiennement au sein des locaux de l'association Ressource 'IT, qui seront situés à Fleury-sur-Andelle ; - D'aller vers les publics les plus éloignés du numérique par le biais d'une permanence mensuelle dans chacune des 30 communes de la CDCLA ; - De mettre en place des ateliers réguliers et des stages afin de faciliter la montée en compétence et mener vers l'autonomie les habitants et acteurs locaux. <p>Le conseiller numérique de la CDCLA aura donc en charge, à temps plein, et selon le référentiel des missions des conseillers numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement individuel des habitants dans leurs démarches administratives dématérialisées et la pratique quotidienne des outils numériques, sur quel que support que ce soit (tablette, ordinateur, smartphone) et quel qu'en soit l'usage (personnel, professionnel) ; - La formation collective aux usages de base de l'informatique lors d'ateliers thématiques : prise en main et maîtrise de l'outil, usages quotidiens et récurrents, etc. ; - La sensibilisation aux dangers du numérique et les mesures nécessaires pour parer à ces dangers.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ressource 'IT ; - Etat ; - Région Normandie.
Coût prévisionnel	<p>CDCLA : 38 667 € pour la première année</p> <ul style="list-style-type: none"> - Masse salariale : 30 000 € - Acquisition matériel informatique : 7 725 € HT

	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de fonctionnement (consommables, forfait, etc.) : 942 € HT <p>Ressource 'It : 60 000 € pour la première année</p> <ul style="list-style-type: none"> - Masse salariale : 20 000 € - Acquisition matériel informatique : 13 000 € HT - Frais de structure : 27 000 € HT <p>Total : 98 667 €</p>
Plan de financement	<p>Pour la première année :</p> <p>CDCLA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat – conseiller numérique (65%) : 25 000 € - DETR 2022 – sollicitée (8%) : 3 090 € - Autofinancement (28%) : 10 577 € <p>Ressource 'IT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat – conseiller numérique (33%) : 20 000 € - CAF (20%) : 12 000 € - Programme FIT (42%) : 25 000 € - Crédit Agricole (5%) : 3 000 € <p>Total : 98 667 €</p>
Calendrier	<p>Septembre 2021 – Janvier 2022 : Formation des conseillers numériques</p> <p>Novembre – Janvier 2022 : Elaboration de la politique d'accès au numérique</p> <p>Mars 2022 : mise en place des conseillers numériques</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanence effectuées ; - Nombre de personnes accompagnées ; - Tranches d'âge touchées ; - Nombre de formations dispensées ; - Nombre de personnes accompagnées individuellement dans la prise en main des outils informatiques.



Réhabilitation de la passerelle Saint Victor et du ponton d'Orléans

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.2. Développer, de façon raisonnée, l'accessibilité du territoire et le développement du numérique
Action n°	II.2.5
Maître d'ouvrage	Communes de Charleval et de Fleury-sur-Andelle
Description de l'action	<p>Auparavant empruntée par les habitants des communes et les randonneurs, la passerelle St Victor et le ponton d'Orléans permettaient de traverser la rivière de l'Andelle. Néanmoins, du fait de sa détérioration, la passerelle St Victor a été fermée au public en 2014. Aujourd'hui, leur rénovation et leur réouverture sont attendues afin de traverser en toute sécurité l'Andelle, à pied ou à vélo.</p> <p>La rénovation de cette passerelle et de ce ponton permettra de répondre localement, aux enjeux de mobilité du territoire de la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des modes de circulation doux ; - Le renforcement de l'offre touristique notamment via le développement de voies de randonnée pédestre et le cyclotourisme qui prendra forme par la réalisation de la vélo route Lyons Andelle, inscrite au Schéma départemental des vélo-routes et voies vertes de l'Eure.
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Région Normandie ; - Département de l'Eure ; - Associations environnementales locales : Groupe Nature Charlevalais, Mouche charlevalaise, Chemins du Halage.
Coût prévisionnel	<p>Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO : 63 635 € HT Travaux : Etude de réalisation comprise : 257 700 € HT Mobilier, petit équipement (Mobilier aux abords du site (poubelle, table...)) : 50 000 € HT</p> <p>Total : 371 335 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat - DETR liaisons douces, obtenue en 2019, prorogé en 2021 (18,5%) : 65 000 € Région : FRADT (20%) : 92 824 € Département : FDAT (20%) : 74 267 € Autofinancement (32,5%) : 139 234 €</p> <p>Total : 371 335 €</p>
Calendrier	<p>Octobre 2019 : Démarrage des études Novembre 2021 : Pose de la passerelle et du ponton Janvier 2022 : Mise en service</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de fréquentation des passerelles ; - Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km) ; - Linéaire d'aménagements pédestres sécurisés (km).



Création d'un cheminement doux entre Pont-Saint-Pierre et Douville-sur-Andelle

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.2. Développer, de façon raisonnée , l'accessibilité du territoire et le développement du numérique
Projet n°	II.2.6
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Pierre
Description de l'action	<p>La commune de Pont-Saint-Pierre a intégré le dispositif <i>Petites Villes de Demain</i>, en décembre 2020. Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent des services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite notamment renforcer son attractivité et valoriser son espace public.</p> <p>La commune de Pont-Saint-Pierre s'est urbanisé le long de la RD321, route très fréquentée, reliant la métropole Rouennaise à la région Parisienne. Les aménagements actuels ne favorisent pas les mobilités actives, notamment pour les enfants de Douville-sur-Andelle se rendant à l'école de Pont-Saint-Pierre.</p> <p>Dans une volonté de renforcer et promouvoir les déplacements doux les communes souhaitent créer un cheminement piéton reliant Pont-Saint-Pierre à Douville-sur-Andelle.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE 27 ; - Etat ; - Département de l'Eure.
Calendrier	2022-2023



Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Action n°	II.3.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite « loi ALUR », du 24 mars 2014, a imposé le transfert de la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire [...] plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », aux communautés de communes, au 27 mars 2017. Cette échéance a été reportée, pour le territoire Lyons Andelle, au 1^{er} juillet 2021, à la suite du blocage de ce transfert par les communes en 2017, puis la crise sanitaire de la COVID-19.</p> <p>Après plusieurs mois d'information et de concertation auprès de ses communes membres, la Communauté de communes Lyons Andelle est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme au 1^{er} juillet 2021.</p> <p>La CDCLA prescrira son futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal, en 2022, après avoir, une nouvelle fois, réuni ses communes membres pour coconstruire les modalités de concertation nécessaires à l'élaboration d'un PLUi partagé.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Région Normandie ; - DDTM ; - AURBSE ; - CAUE27 ; - UDAP 27 ; - Personnes publiques associées.
Coût prévisionnel	330 000 € HT
Plan de financement	<p>Etat – DGD (27%) : 90 000 € Département – Financement des documents de planification (6%) : 20 000 € Autofinancement (67%) : 220 000 €</p> <p>Total : 330 000 €</p>
Calendrier	<p>1^{er} semestre 2022 : Prescription du PLUi Lyons Andelle et consultation des entreprises ;</p> <p>2022 – 2026 : Elaboration du PLUi Lyons Andelle</p> <p>2026 : Approbation du PLUi Lyons Andelle</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie en renaturation ; - Superficie en rénovation urbaine ; - Objectifs réalisés par rapport de la loi climat et résilience



Elaboration d'une politique culturelle communautaire

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Action n°	II.3.2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Forte d'une action culturelle, déjà active et volontariste, la Communauté de communes a souhaité poursuivre et développer le travail engagé depuis une quinzaine d'années dans le champ culturel en engageant l'élaboration d'une stratégie de développement culturel. La CDCLA souhaite dynamiser la pratique culturelle du territoire ainsi que la vie locale, pour pérenniser la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire Lyons Andelle.</p> <p>Initiée en 2020 et présentée au conseil communautaire en décembre 2021, la politique culturelle de la Communauté de communes Lyons Andelle devra se définir autour de trois axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir l'accès de tous à la culture, 2. Structurer et diversifier l'offre culturelle communautaire, 3. Ancrer l'engagement de la CDCLA pour le développement culturel, <p>La communication et le lien entre les acteurs sont des moyens indispensables à la réussite de cette future politique.</p> <p>Pour atteindre ces finalités, pérenniser ces actions et développer ces ambitions la Communauté de communes devrait s'engager autour de 10 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conception d'un lieu de fabrique culturelle communautaire (cf. fiche n° II.3.3) ; - La définition du cadre d'intervention de la Communauté de communes dans le champ culturel ; - La poursuite et le développement des actions culturelles en direction de publics diversifiés ; - Une plus forte visibilité des propositions culturelles ; - L'organisation de temps d'échanges et de formation pour les acteurs participant à la vie culturelle ; - Le renforcement du maillage en propositions culturelles ; - La redéfinition du dispositif de résidences artistiques ; - L'élaboration d'une politique de lecture publique et des enseignements artistiques à l'échelle communautaire ; - La valorisation du patrimoine local ; - La participation à des réseaux culturels professionnels.
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région Normandie ; - Département ; - Communes ; - Structures culturelles du territoire Lyons Andelle ; - Habitants.
Coût prévisionnel	<p>Etude : 23 700 € HT</p> <p>Total : 23 700 € HT</p>
Plan de financement	<p>Région – Culture Lab (74, 68%) : 17 700 €</p> <p>Département (25,32%) : 6 000 €</p>

Contrat de Relance et de Transition Écologique Lyons Andelle

	Total : 23 700 €
Calendrier	2020-2021 : Elaboration de la stratégie de développement culturel . 1^{er} trimestre 2022 : Présentation de la future politique culturelle de la CDCLA au vote du conseil communautaire
Indicateurs d'évaluation	Les indicateurs de réussite de ces actions sont définis par action.



Etude de programmation du site culturel et socioéconomique du manoir de Colmont

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Projet n°	II.3.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Depuis une vingtaine d'années, la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) met en œuvre une politique culturelle. Reconnue par les institutions (Région, Département, DRAC, Éducation Nationale), les actions menées dans le cadre de cette politique visent à mailler son territoire en propositions culturelles, mises en place par des artistes professionnels. Pour ce faire, la CDCLA occupe les équipements des communes (salles polyvalentes, écoles, etc.) pour diffuser au plus près des habitants une offre culturelle de qualité. Au-delà de son action de diffusion, la CDCLA met en œuvre des actions de médiation culturelle, notamment grâce à la présence d'une compagnie en résidence « longue », sur trois années consécutives.</p> <p>Toute l'action culturelle de la CDCLA est tournée vers le partage avec les habitants du territoire, la création de liens entre les différents champs de l'action publique : éducation, enfance-jeunesse, économie, tourisme, etc.</p> <p>Dans le cadre du diagnostic culturel, une analyse des forces et faiblesses du territoire a été établie, soulignant la qualité de l'action menée, tout en pointant l'absence de lieu culturel identifié par les habitants du territoire.</p> <p>Ainsi, au vu de la richesse de sa programmation culturelle de qualité, reconnue et soutenue, la CDCLA souhaite accentuer la visibilité de son action en créant un pôle multifonctionnel ayant pour impulsion la Culture, tout en y mêlant d'autres usages propres à l'action de la Communauté de communes. Afin de mettre en place cet outil, la Communauté de communes Lyons Andelle souhaite créer une dynamique culturelle et citoyenne autour du site du Manoir de Colmont. Ce lieu, composé de sept bâtiments, dont un déjà occupé par un espace Jeunes de la CDCLA, a une valeur patrimoniale importante. En effet, le Manoir de Colmont est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.</p> <p>Pour mener à bien ce projet, la CDCLA souhaite s'accompagner d'un bureau d'études permettant de conforter et de calibrer les usages qu'elle souhaite donner au lieu.</p> <p>L'étude de programmation comportera une phase d'opportunité, déterminant son futur usage, et une phase de faisabilité, afin de connaître les contraintes liées au site. Cette étude devra calibrer les usages du lieu et établir le coût de réhabilitation du site ainsi que les moyens nécessaires à son fonctionnement.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Région Normandie ; - Département de l'Eure ; - UDAP27 ; - CAUE27 ; - CCI ; - CMA ; - DDTM ; - DRAC ; - ODIA.

Contrat de Relance et de Transition Écologique Lyons Andelle

Coût prévisionnel	Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO : 150 000 € HT Total : 150 000 € HT
Plan de financement	Région - Dispositif Monuments historiques (30%) : 45 000 € Département – FDAT (33%) : 50 000 € Autofinancement (37%) : 55 000 € Total : 150 000 €
Calendrier	Janvier 2022 : Lancement du marché Avril 2022 : Démarrage de l'étude Octobre 2022 : Résultats de l'étude



Convention Culture Territoire Enfance et Jeunesse (CTEJ)

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle , dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Action n°	II.3.4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>La convention Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse (CTEJ) est un dispositif porté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Au travers de cette convention, la Communauté de communes Lyons Andelle s'engage en faveur du jeune public, en milieu scolaire ainsi qu'au sein des structures jeunesse et auprès des familles du territoire.</p> <p>Les objectifs de la convention CTEJ sont transverses, ils permettent notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un projet culturel innovant, s'inscrivant dans la durée et construit avec l'ensemble des partenaires, acteurs et structures du territoire ; - Valoriser une mémoire collective par sa réinterprétation artistique ; - Se réapproprier le territoire, le réinventer en créant un parcours artistique tout au long d'une saison culturelle ; - Sensibiliser les enfants et jeunes à leur territoire, via l'architecture, l'urbanisme, les paysages ; - Articuler les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires afin d'imaginer une nouvelle façon d'aborder, de construire et de développer les actions culturelles en lien direct avec les habitants. <p>Depuis plusieurs années, la Communauté de communes a souhaité valoriser l'identité industrielle et ouvrière du territoire dans le cadre de sa politique culturelle. Pour la saison culturelle 2021-2022, la CDCLA mène en collaboration avec les écoles et collèges du territoire ainsi que les acteurs de la jeunesse, les compagnies et les artistes, la production et la création d'œuvres artistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le détournement urbain avec l'artiste LKSIR (street art) ; • La réalisation d'un fresque collective (Compagnie Spark) ; • La réalisation d'un tableau éphémère à la craie autour du polar (Compagnie en résidences Bil Torpille) ; • Des ateliers de lecture à haute voix autour du Polar (Compagnie en résidence la Dissidente) ; • Des ateliers de lecture à haute voix et la réalisation d'une œuvre plastique autour de la réécriture d'un conte avec le collectif le K.
Partenaires	<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DRAC ; - Education Nationale. <p>Partenaires artistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectif le K ; - LKSIR ; - Bill Torpille ; - La Dissidente ; - Spark Cie. <p>Partenaires travaillant dans le secteur scolaire et de la jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèques ; - Collège de Fleury-sur-Andelle ; - Collège de Romilly-sur-Andelle ;

Contrat de Relance et de Transition Écologique Lyons Andelle

	<ul style="list-style-type: none">- Ecoles élémentaires et maternelles du territoire ;- Centres de loisirs ;- Structures jeunesse.
Coût prévisionnel	24 660 € HT
Plan de financement	Education Nationale (8 %) : 2 000 € DRAC (40 %) : 10 000 € Autofinancement (52%) : 12 660 € Total : 24 660 €
Calendrier	Octobre 2021- Juin 2022 : Mise en œuvre du CTEJ



Jumelages – résidences d’artistes

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l’attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Action n°	II.3.5
Maître d’ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description	<p>Afin d’encourager l’éducation artistique, l’accès à la culture et la formation des publics, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, a mis en place un appel à projet en milieu scolaire « jumelages-résidences d’artistes ». Ce dispositif s’adresse aux établissements scolaires de l’Académie de Rouen, afin de créer des résidences d’artistes sur une année scolaire et de mener des actions de médiation artistique au sein de ces établissements.</p> <p>La Communauté de communes, déjà impliquée dans ce dispositif sur l’année scolaire 2020-2021, a souhaité accompagner les collèges de son territoire dans cet appel à projet. En effet, cette action s’inscrit pleinement dans la politique culturelle de la CDCLA qui vise à favoriser l’accès de tous à la culture, notamment par des actions pérennes.</p> <p>Pour l’année scolaire 2021-2022, le collectif « le K » poursuit son intervention auprès de trois classes de 6^{ème} au collège de Romilly-sur-Andelle, pour la création d’un conte. En parallèle, les compagnies Bill Torpille et la Dissidente, seront en résidence au collège de Fleury-sur-Andelle pour travailler avec trois classes sur la réalisation d’un remake filmé d’une scène de Polar, thème central de leur résidence sur le territoire Lyons Andelle en 2022.</p> <p>Ces actions artistiques feront l’objet d’une restitution à l’ensemble du collège et des familles ainsi qu’à la clôture de saison culturelle de la Communauté de communes Lyons Andelle.</p>
Partenaires	<p>Partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DRAC ; - Département de l’Eure ; - Education Nationale ; - Collèges ; - Enseignants.
Coût prévisionnel	<p><u>Action au collège de Fleury-sur-Andelle</u></p> <p>Achats matières et fournitures : 1 000 € HT Autres services extérieurs (déplacement, missions, etc.) : 500 € HT Charges de personnel : 9 550 € HT</p> <p>Total : 11 140 € HT</p> <p><u>Action au collège de Romilly-sur-Andelle</u></p> <p>Autres services extérieurs (déplacement, missions, etc.) : 2 680 € HT Charges de personnel : 5 280 € HT</p> <p>Total : 7 960 € HT</p>

<p>Plan de financement</p>	<p><u>Action au collège de Fleury-sur-Andelle</u></p> <p>DRAC (45 %) : 5 000 € Département (27 %) : 3 000 € Communauté de communes Lyons Andelle (24 %) : 2640 € Etablissement scolaire (4 %) : 500 €</p> <p>Total : 11 140 €</p> <p><u>Action au collège de Romilly-sur-Andelle</u></p> <p>DRAC (63 %) : 5 000 € Département (21 %) : 1 700 € Communauté de communes Lyons Andelle (12 %) : 960 € Etablissement scolaire (4 %) : 300 €</p> <p>Total : 7 960 €</p>
<p>Calendrier</p>	<p>Année scolaire 2021-2022</p>



Restauration d'un lavoir communal

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Action n°	II.3.6
Maître d'ouvrage	Commune de Charleval
Description de l'action	<p>La commune de Charleval a intégré le dispositif <i>Petites villes de Demain</i>, en décembre 2020 Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite notamment valoriser le patrimoine de la commune, dans une optique de renforcement et d'amélioration du cadre de vie.</p> <p>Charleval possède un riche passé, du passage de Charles IX, qui a donné son nom à la ville, jusqu'à la révolution industrielle, la commune possède aujourd'hui un patrimoine historique important. Dans une logique de valorisation de ce patrimoine, la commune de Charleval souhaite rénover le lavoir situé rue Réquillart, fermé au public depuis les années 90.</p> <p>La commune souhaite restaurer ce patrimoine vernaculaire afin de faire de ce lieu un espace de rencontre et de transmission de mémoire, en développant le lien social intergénérationnel.</p> <p>Pour ce faire, le lavoir nécessite plusieurs travaux, notamment la remise en état de la couverture, divers travaux de maçonnerie (rebouchage de mur, reprise de fissure, etc.), et sa mise en sécurité (installation de garde-corps métalliques ainsi qu'un grillage visant à protéger le lieu de tout acte d'incivilité).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Département.
Coût prévisionnel	<p>Couverture : 15 190 € HT</p> <p>Maçonnerie : 1 996 € HT</p> <p>Ferronnerie : 15 725 € HT</p> <p>Total : 32 915 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat – DETR sollicitée en 2022 (40%) : 13 166 €</p> <p>Département de l'Eure – dispositif Mon village, Mon amour (30%) : 11 520 €</p> <p>Autofinancement (30%) : 8 225 €</p> <p>Total : 32 915 €</p>
Calendrier	2022-2023



Aménagement de la place du Besguay

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Action n°	II.3.7
Maître d'ouvrage	Commune de Lyons-la-Forêt
Description de l'action	<p>La commune de Lyons-la-Forêt a intégré le dispositif <i>Petites villes de Demain</i>, en décembre 2020. Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite notamment renforcer son attractivité et valoriser son espace public.</p> <p>Riche de son patrimoine historique et naturel, la commune de Lyons-la-Forêt est classée parmi les plus beaux villages de France, attirant chaque année des milliers de touristes. Cette affluence touristique occasionne des difficultés de stationnement dans le cœur du village.</p> <p>Afin d'y remédier, la commune souhaite ainsi réaménager la place du Besguay. L'espace sera structuré en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une première réservée aux pompiers, avec la création d'un accès propre ; - Une seconde dédiée au stationnement des véhicules légers avec une végétalisation du site, un espace réservé aux deux roues, doté de bornes de recharge, des mobiliers et équipements tels que des toilettes publiques autonomes, vidéoprotection et éclairage public solaire. <p>Pour mener à bien ce projet la commune a confié l'élaboration du cahier des charges au CAUE 27.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE 27 ; - Etat ; - Département de l'Eure.
Coût prévisionnel	À définir
Plan de financement	À définir.
Calendrier	2022 : Début des travaux



Réhabilitation et mise en sécurité de l'église Saint-Nicolas

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Action n°	II.3.8
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Pierre
Description de l'action	<p>La commune de Pont-Saint-Pierre a intégré le dispositif <i>Petites villes de Demain</i>, en décembre 2020. Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite notamment renforcer son patrimoine local.</p> <p>L'église Saint-Denis de Pont-Saint-Pierre est en mauvais état et nécessite divers travaux de réhabilitation et de mise en sécurité. La commune de Pont-Saint-Pierre souhaite ainsi mettre en sécurité l'édifice, notamment par la mise en conformité du système électrique, des détecteurs de feu et du paratonnerre, ainsi que le renforcement de la façade afin d'éviter la chute des pierres.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - Département de l'Eure.
Coût prévisionnel	<p>Mise en sécurité de la façade : 20 830 € HT Purge des façades côtés nord et sud : 5 800 € HT Restauration des façades cotés nord et sud : 22 850 € HT Restauration de deux contreforts : 12 150 € HT Electricité & éclairage : 28 015 € HT Protection contre la foudre : 8 400 € HT Protections indirectes obligatoires battant et tintement cloche 2 : 4 181 € HT Alarme et vidéoprotection : 3 135 € HT</p> <p>Total : 105 361 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat - DETR sollicitée en 2022 (40%) : 42 145 € Département - Mon village, Mon amour sollicité en 2022 (30%) : 31 608 € Autofinancement (30%) : 31 608 €</p> <p>Total : 105 361 €</p>
Calendrier	2022 : Début des travaux



Rénovation de la place de la Halle

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Projet n°	II.3.9
Maître d'ouvrage	Commune de Lyons-la-Forêt
Description de l'action	<p>En décembre 2020, la commune de Lyons-la-Forêt a intégré le dispositif <i>Petites villes de Demain</i>. Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune de Lyons-la-Forêt souhaite notamment renforcer son attractivité et valoriser son espace public.</p> <p>Classée parmi les plus beaux villages de France, la commune de Lyons-la-Forêt attire chaque année des milliers de touristes, notamment par la renommée de sa place centrale, où se situe la Halle, inscrite au titre des monuments historiques. Dans une logique d'amélioration de l'espace public, la commune souhaite aménager cette place, lieu de vie du village où se concentrent les commerces et services de proximité. Le réaménagement du site s'accompagnera de la végétalisation de la place et de l'installation de mobiliers et équipements tels que la vidéoprotection.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE 27 ; - Etat ; - Département de l'Eure.
Calendrier	2022-2023



Rénovation du square Philibert

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Projet n°	II.3.10
Maître d'ouvrage	Commune de Pont-Saint-Pierre
Description de l'action	<p>La commune de Pont-Saint-Pierre a intégré le dispositif <i>Petites Villes de Demain</i>, en décembre 2020. Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune de Pont-Saint-Pierre souhaite, notamment, valoriser son espace public.</p> <p>Le Square Philibert, situé en centre-bourg, bénéficie d'une situation centrale. La commune a pour ambition qu'il devienne un lieu de rencontres, créateur de lien social. Toutefois, des travaux de rénovation doivent être effectués au sein de cet espace public, qui est aujourd'hui en mauvais état.</p> <p>Ce projet de rénovation consiste en la végétalisation de cet espace, et son équipement en mobilier urbain. Ces travaux de rénovation devraient être engagés en 2023.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE 27 ; - Etat ; - Département de l'Eure.
Calendrier	2023-2024



Restructuration de la place de la Lieure

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Projet n°	II.3.11
Maître d'ouvrage	Commune de Charleval
Description de l'action	<p>La commune de Charleval a intégré le dispositif <i>Petites villes de Demain</i>, en décembre 2020. Ce programme lancé pour six ans par l'Etat, vise à améliorer le cadre de vie des communes de moins de 20 000 habitants, où se concentrent les services de proximité. Dans le cadre de ce dispositif, la commune souhaite, notamment, valoriser son espace public.</p> <p>Le tissu commercial dense et dynamique dont dispose Charleval est attractif au-delà de la commune. Toutefois, cette affluence soulève des problématiques de stationnement. Pour y remédier, la commune souhaite restructurer un ancien plateau sportif en parking paysager.</p> <p>Le projet consiste à aménager un espace de stationnement, avec végétalisation du site, un espace réservé aux deux roues, doté de bornes de recharge, ainsi que la vidéoprotection. La commune est accompagnée par le CAUE 27 dans l'élaboration du cahier des charges.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE 27 ; - Etat ; - Département de l'Eure.
Calendrier	2022-2023



Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain

Orientation stratégique n°	Orientation II : Une attractivité territoriale renforcée II.3. Renforcer l'attractivité résidentielle, dans une logique de sobriété foncière, en favorisant le vivre-ensemble
Action n°	II.3.12
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Cinq communes de la Communauté de communes Lyons Andelle sont lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Petites Villes de Demain » : Charleval, Fleury-sur-Andelle, Lyons-la-Forêt, Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle. Ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui, malgré des signes de fragilité, exercent des fonctions de centralité pour les habitants des communes environnantes.</p> <p>Les cinq communes, souhaitant porter une candidature conjointe, ont sollicité la Communauté de communes afin de les accompagner dans l'élaboration du dossier de candidature. Considérant ce dispositif comme une opportunité pour le territoire de bénéficier d'accompagnement de l'État et de ses partenaires, la CDCLA a répondu positivement, mettant à disposition l'ingénierie nécessaire.</p> <p>Le projet « <i>Petites Villes de Demain</i> » des cinq communes concernent six champs d'action : la revitalisation commerciale, la rénovation de l'habitat et le parcours résidentiel, la rénovation et l'optimisation du patrimoine bâti, le développement durable et les mobilités, la rénovation, la sécurisation et la valorisation de l'espace public, ainsi que le maintien et le développement de l'accès aux services publics.</p> <p>Pour favoriser la mise en place de ces projets, l'État, à travers la Banque des territoires et l'Anah, cofinance un poste de « chef de projet <i>Petites Villes de Demain</i> », nécessaire à l'accompagnement et à la mise en œuvre des projets de revitalisation identifiés. Les communes lauréates ont souhaité que ce poste soit porté par la Communauté de communes afin de mutualiser les compétences nécessaires pour porter leur projet commun.</p>
Partenaires	<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque des Territoires ; - ANCT ; - Communes. <p>Autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région Normandie, - Département de l'Eure, - Agence d'Urbanisme de Rouen Boucles de Seine et Eure - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure ; - Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie ; - Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie ; - ADEME ; - Anah.
Coût prévisionnel	Salaires et charges : 42 000 € / an
Plan de financement	<p>ANCT : 21 000 € / an Banque des territoires : 10 500 € / an Communes Petites Villes de Demain : 10 500 € / an</p> <p>Total : 42 000 € /an</p>
Calendrier	2021-2027

Indicateurs d'évaluation	Nombre de projets accompagnés dans le cadre du dispositif <i>Petites Villes de Demain</i>
-----------------------------	---



Mise en place et valorisation des pratiques durables des collectivités

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.1. Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
Projet n°	III.1.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Lors de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Lyons Andelle, approuvé le 24 juin 2021, les forces vives du territoire ont souligné l'importance de l'implication des collectivités dans la mobilisation autour de la transition écologique et énergétique du territoire, se devant de montrer l'exemple, en intégrant le développement durable à l'ensemble de leurs actions.</p> <p>Levier de la participation citoyenne, sujet de fierté pour les habitants, l'engagement des collectivités dans les actions de développement durable contribue à la sensibilisation des acteurs du territoire et à la création d'une dynamique locale. Cette action va de pair avec la volonté d'intégrer les enjeux du développement durable dans les achats publics de la Communauté de communes et de sensibiliser ses services aux pratiques éco-responsables.</p> <p>Cet engagement se traduit par différentes actions, et notamment, la mutualisation de l'action des collectivités en faveur de l'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments publics. Afin d'y parvenir, il sera question de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic du patrimoine bâti des collectivités (évaluation des consommations énergétiques, DPE, qualité de l'air, etc.) ; - Chiffrer et programmer les investissements à réaliser, et mutualiser leur réalisation afin d'optimiser les coûts de ces travaux.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME, - Associations environnementales, - Communes, Département de l'Eure, - DREAL, - État, - Région Normandie, - SIEGE27.
Coût prévisionnel	Montant d'investissement non chiffrés à ce jour.
Plan de financement	Plan de financement non défini à ce jour
Calendrier	<p>2022 : Diagnostic du patrimoine des organismes publics (EPCI et communes)</p> <p>2023 : Création d'un outil de suivi des consommations énergétiques</p> <p>2023-2024 : Programmation et réalisation des investissements</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Montant des dépenses en travaux sur les bâtiments publics afin d'améliorer la performance énergétique, de réduire les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air intérieur ; - Nombre d'actions de sensibilisation ; - Nombre de DPE réalisés ; - Nombre de diagnostics de qualité de l'air réalisés ; - Nombre de bâtiments par catégorie d'émission de GES et de consommation énergétique ; - Niveau de qualité de l'air intérieur des bâtiments publics ; - Évolution de la facture énergétique des collectivités ; - Évolution de la consommation énergétique du secteur tertiaire.



Sensibilisation à la transition écologique et énergétique

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.1. Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
Projet n°	III.1.2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Face au réchauffement climatique, le territoire de la Communauté de communes Lyons Andelle est vulnérable à plusieurs titres. Pour pouvoir apporter des réponses concrètes aux effets du changement climatique et faciliter l'adaptation du territoire, l'ensemble des parties prenantes de la CDCLA doivent s'engager en faveur de cette transition. Cela implique de créer une dynamique autour de la transition du territoire Lyons Andelle afin de faire évoluer les usages des acteurs locaux.</p> <p>Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer un travail d'information et de sensibilisation afin de créer une culture commune au sein du territoire comme l'encourage le PCAET Lyons Andelle.</p> <p>Cette action se déroulera en trois phases menées en parallèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information : rencontre avec les acteurs et partenaires du territoire, recensement des dispositifs existants, présentation du PCAET, relais des actions écoresponsables du territoire, etc. ; • Sensibilisation : élaboration et mis en place d'un programme d'actions de sensibilisation avec les partenaires, les acteurs du territoire et les services communautaires ; • Implication : Création et promotion d'un label éco-manifestation sur le territoire.
Partenaires	ADEME, Agriculteurs, Artisans, Associations locales, CCAS,CCI, Chambre d'Agriculture, CMA27, Commerçants, Communes, Département de l'Eure, Education nationale, Fonds européens, Groupe Nature Charlevalais, Haugr, SIAEPAP, SIEVN, Soliha, Normandie Seine, SYGOM, Etc.
Coût prévisionnel	Montant des investissements non-chiffrable à ce jour
Plan de financement	Aucun plan de financement n'a été dressé à ce jour
Calendrier	2021 - 2025 : Information des acteurs locaux 2021 - 2025 : Sensibilisation des acteurs locaux 2022 - 2025 : Implication des acteurs locaux
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées ; - Nombre de participants aux actions de sensibilisation ; - Nombre de manifestations labellisées ; - Nombre d'acteurs et partenaires impliqués dans la démarche ; - Consommation énergétique du territoire ; - Émissions de GES.



Elaboration d'un Plan Alimentaire Territorial

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.1. Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
Projet n°	III.1.3
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Dans le cadre des ateliers menés à l'occasion de la co-construction du PCAET Lyons Andelle, les échanges ont permis de souligner la volonté des différents acteurs du territoire de soutenir et accompagner la filière agricole et alimentaire locale. De ce fait, le Plan Alimentaire Territorial (PAT) apparait comme étant l'outil le plus à même de répondre à ces préoccupations ainsi qu'aux objectifs fixés au sein du plan d'actions du PCAET Lyons Andelle.</p> <p>Pour ce faire, une première étape de préfiguration de l'action et de la gouvernance du PAT permettra de cartographier des acteurs internes et externes, et de créer un comité de pilotage. Puis, un diagnostic de territoire sera réalisé afin d'étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement du système alimentaire à l'échelle du territoire : ressources du territoire (saisonnalité, capacité à produire, mode de production, etc.) et les débouchés (recensement des repas de centrales de restauration actuellement consommés sur le territoire et potentiels de développement, les pratiques des GMS, de la restauration scolaire et d'entreprise) - Les problématiques gravitant autour de l'alimentation (sociales, environnementales, économiques, ...) <p>De ce diagnostic seront définis par la suite les objectifs et la stratégie partagés, puis un plan d'action.</p>
Partenaires	Agriculteurs, Agence de l'Eau, AMAP, Associations, Bio en Normandie, Chambre d'agriculture, Commerçants, Département de l'Eure, Ecoles, Entreprises, EPCI limitrophes, Etat, Ni d'Agri, Région Normandie, Restaurateurs, SAFER, Terre de liens, Union Européenne.
Coût prévisionnel	50 000 € sur 6 ans
Plan de financement	Non défini à ce jour
Calendrier	<p>2022 : Préfiguration de l'action et de la gouvernance du PAT 2022 - 2023 : Réalisation d'un diagnostic de territoire 2023 : Définition des objectifs et d'une stratégie partagée 2024 – 2025 : Définition d'un plan d'action 2024 - 2025 : Mise en œuvre du plan d'action</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements organisés ; - Nombre de rencontres et de réunions organisées ; - Nombre et diversité des acteurs impliqués dans la démarche ; - Production maraîchère locale et durable ; - Consommation énergétique du secteur agricole ; - Emission de GES et de polluants atmosphériques dus au secteur agricole ; - Conversion des pratiques raisonnées et bio dans les productions locales.



Soutien à la transition des entreprises

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.1. Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
Projet n°	III.1.4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Dans le cadre du PCAET Lyons Andelle, la CDCLA souhaite accompagner le changement des pratiques des artisans, entreprises et industries de son territoire afin de réduire leur consommation, d'augmenter la part des énergies renouvelables dans leur consommation totale, de diminuer leur volume de déchets, et de réduire leurs émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.</p> <p>Pour ce faire, la Communauté de communes souhaite agir en plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dresser un état des lieux des dispositifs d'accompagnement existants ; - Recenser les pratiques vertueuses déjà mises en place ; - Identifier les freins à la transition écologique et énergétique des entreprises ainsi que les leviers potentiels. <p>Par la suite une phase de sensibilisation et d'information sera déployée. Cette phase consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des événements thématiques (consommations énergétiques, déchets, eau...), de témoignages, d'échanges de bonnes pratiques en invitant des entreprises vertueuses ; - Inciter les entreprises dans l'élaboration d'un diagnostic visant à mesurer leurs émissions de polluants atmosphériques, de GES et leur consommation énergétique. <p>Enfin, la phase d'accompagnement consistera au développement du Guichet Entreprise. Cet accompagnement permettra aux entreprises de rencontrer des conseillers qui les accompagneront dans leur démarche de réduction de l'impact environnemental liée à leur activité économique (information sur les dispositifs d'aide existants et mise en relation avec les partenaires, aides financières...)</p>
Partenaires	ADEME, AD Normandie, BPI,CCI Portes de Normandie, CMA 27,Département de l'Eure, Région Normandie, Union Européenne, Agence de l'eau Seine Normandie, CAPEB, Département de l'Eure, CRESS, DREETS,ENEDIS, Espace FAIRE, FFB, GIVAPE, GRDF, Territoire industrie Axe Seine, Union des commerçants.
Coût prévisionnel	Coûts prévisionnels non définis à ce jour
Plan de financement	Montant financier non défini à ce jour
Calendrier	<p>2022 - 2023 : Diagnostic : recensement des dispositifs existants et des pratiques des entreprise en matière de développement durable et identification des freins et leviers potentiels</p> <p>2023 : Mise en place d'outils de suivi et d'évaluation</p> <p>2023 - 2024 : Sensibilisation et information</p> <p>2023 – 2025 : Accompagnement des artisans, entreprises et industries dans le changement de leurs pratiques</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation effectuées ; - Nombre de rendez-vous dans le cadre du guichet entreprise sur les thématiques du PCAET ; - Nombre d'entreprises ayant réalisé des travaux de sobriété énergétique ; - Nombre de visites énergie réalisées ; - Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un dispositif régional ; - Consommation énergétique du secteur industriel ;

	<ul style="list-style-type: none">- Emission de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur industriel ;- Production d'énergies renouvelables.
--	--



Optimisation des réseaux d'eau potable

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.1. Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
Projet n°	III.1.5
Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau potable de l'Andelle et de ses plateaux (SIAEPAP) ; - Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand (SIEVN)
Description de l'action	<p>La Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) bénéficie d'une eau potable de bonne qualité provenant de différents captages sur son territoire. Afin de pallier les vulnérabilités actuelles et futures du territoire aux effets du changement climatique l'optimisation du rendement des réseaux constitue un enjeu majeur pour les communes de la CDCLA.</p> <p>Sur le territoire Lyons Andelle, la gestion de l'eau potable se fait en délégation avec plusieurs syndicats et en régie pour quelques communes. Les deux principaux syndicats en charge de la gestion de l'eau potable sur le territoire sont le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et ses Plateaux (SIAEPAP) et le Syndicat Intercommunal de l'Eau du Vexin Normand (SIEVN).</p> <p>Ainsi, les syndicats ont souhaité optimiser le rendement de leurs réseaux. Des travaux de rénovation vont être engagés sur ces derniers afin de réduire les déperditions d'eau potable.</p> <p>Le SIAEPAP connaît une déperdition de 30,8% sur le réseau. Afin de réduire ces pertes, le syndicat intercommunal travaille conjointement avec le département de l'Eure et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.</p> <p>En 2018, le rendement du réseau du SIEVN était de 76%. Le Syndicat souhaiterait atteindre un objectif ambitieux de 80%. Ce syndicat est en affermage avec Veolia, gardant la charge des réseaux et des installations, et les investissements qui sont liés, alors que la société privée a la charge de la gestion du réseau.</p>
Partenaires	<p>SIAEPAP <u>Partenaires financiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cofinancement de l'Agence de l'eau Seine Normandie et Département de l'Eure (AESN) <p><u>Autre partenaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Veolia <p>SIEVN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Veolia :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Déploiement de l'outil Mozare visant à diagnostiquer sur les réseaux les éventuelles fuites o Gestion du réseau
Coût prévisionnel	<p>SIAEPAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Estimation du coût des études : 180 000 € - Montant des investissements : non chiffré à ce jour <p>SIEVN :</p>

	- Plan d'investissement sur 6 ans : 6 000 000 €
Plan de financement	<p>SIAEPAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de l'Eure : financement non chiffré à ce jour - AESN : financement non chiffré à ce jour <p>SIEVN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des canalisations défectueuses (budget annuel) : 1 000 000 €
Calendrier	<p><u>SIAEPAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● 2019 : Diagnostic de réseau ● 2019-2020 : Modélisation du réseau du syndicat ● 2020-2021 : Pose de compteur de sectorisation ● 2021-2022 : Organisation d'une campagne de mesure ● 2022 : Définition d'un programme de travaux en collaboration avec Veolia <p><u>SIEVN :</u> <i>Pas de calendrier défini à ce jour</i></p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kms de réseaux remplacés ; - Rendement des réseaux ; - Qualité d'approvisionnement de l'eau potable ; - Volume d'eau potable.



Renforcement de la trame verte, bleue et noire

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.1. Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
Projet n°	III.1.6
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Constitué à 92,6% d'espaces naturels, agricoles, forestiers et aquatiques, la Communauté de communes Lyons accueille en son sein deux zones « Natura 2000 », ainsi que 39 Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique. Disposant de réservoirs écologiques riches, le territoire a été identifié comme corridor écologique au sein du SRADDET.</p> <p>Dans le cadre du PCAET Lyons Andelle la Communauté de communes s'est engagée à amorcer une démarche de trame verte, bleue et noire à l'échelle du territoire communautaire visant à assurer une continuité écologique.</p> <p>En plus de valoriser et restaurer le patrimoine naturel du territoire cette démarche de trame verte, bleue et noire permettra au territoire de bénéficier des services écologiques rendus par les écosystèmes dont, entre autres, la séquestration du carbone et la résilience du territoire.</p> <p>Parallèlement à la démarche lancée dans le cadre du PCAET Lyons Andelle, la Communauté de communes est devenue compétente en matière d'élaboration de document d'urbanisme. De ce fait, elle engagera l'élaboration de son PLUi courant 2022, et intégrera la démarche de trame verte, bleue et noire à ce document d'urbanisme.</p> <p>Tout au long de l'élaboration du PLUi Lyons Andelle, la CDCLA mènera des actions de sensibilisation avec les acteurs locaux afin de souligner la qualité environnementale du territoire et le rôle essentiel de la biodiversité.</p>
Partenaires	<p>Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), Agence d'Urbanisme Rouen des Boucles de la Seine Eure (AURSBE), Associations environnementales Chambre d'Agriculture ; Communes, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 27 (CAUE27), Conseil départemental, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), Département de l'Eure, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Éducation Nationale, Fédération de chasse, Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO), Office Français de la Biodiversité (OFB), Office Nationale des Forêts (ONF), Particuliers, Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS), Syndicats de bassins versants, Union Européenne -LIFE.</p>
Coût prévisionnel	<i>Montant des investissements non-chiffrable à ce jour</i>
Plan de financement	<i>Plan de financement non-défini à ce jour</i>
Calendrier	2022 : Prescription de l'élaboration du PLUi Lyons Andelle
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation effectuées ; - Nombre de participants aux actions de sensibilisation ; - Niveau de connaissance des participants à la suite des actions.



Reboisement de la forêt domaniale de Lyons

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.1. Protéger et valoriser les ressources et milieux naturels garants de la qualité de l'environnement et du cadre de vie
Action n°	III.1.7
Maître d'ouvrage	Office National des Forêts (ONF)
Description de l'action	<p>Classée parmi les plus belles hêtraies cathédrales d'Europe, la forêt domaniale de Lyons dispose d'un patrimoine écologique et historique riche. Elle est l'un des atouts touristiques du territoire Lyons Andelle. Au-delà de cet aspect, la forêt contribue à la résilience du territoire. Toutefois les écosystèmes forestiers doivent aussi s'adapter aux effets du changement climatique. L'ONF observe d'ores et déjà ces effets sur le cycle de pousse et le développement du hêtre, notamment du fait des canicules et sécheresses des précédentes années qui entraînent un dépérissement irréversible des vieux arbres.</p> <p>Par conséquent, l'ONF, souhaite mettre en œuvre des actions d'atténuation des effets du changement climatique au sein de la forêt domaniale de Lyons.</p> <p>En 2020, l'Etat a engagé un plan de relance de la filière bois visant à accompagner les acteurs dans le renouvellement forestier. Dans ce cadre, l'ONF a engagé des chantiers de reboisement en vue d'atténuer ces effets préjudiciables.</p> <p>Pour ce faire des plantations par placeaux viendront en complément de la régénération naturelle de hêtre. Des chênes sessiles et autres essences vont être plantés afin de diversifier le futur peuplement. Trois parcelles ont été sélectionnées dans le cadre de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelle 749 sur la commune de Lyons la Forêt, sur 1,5h : placeaux - Parcelle 902 sur la commune de Lilly sur 8 ha : diversification - Parcelle 673 sur la commune des Hogues sur 3,5 ha : diversification
Partenaires	État
Coût prévisionnel	<p>Investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confection des potets à la minipelle : 1€80/u - Fourniture des plants : 1€/pits - Mise en place : 1€/pits - Fourniture et mise en place de protections gibier : 3€50/u - Entretien des plantations en été : 500€/ha <p>Le coût prévisionnel total est évalué à ce jour à 35 000 € toutefois ce dernier est susceptible d'être complété par d'autres chantiers en cours d'année 2022.</p>
Plan de financement	<p>Etat - plan de relance de la filière bois (100%) : 30 500 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année 2021 : 15 000€ - Année 2022 : 15 500€ <p>La totalité du montant des travaux est pris en charge par l'Etat dans le cadre du plan de relance. A cela s'ajoute les frais d'encadrement (20% du montant des travaux) pris en charge par l'ONF dans le cadre de ses missions.</p>
Calendrier	<p>Été 2021 : Préparation des potets Décembre 2021 : Livraison des plants, plantation Été 2022 : Entretien des plantations</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plants, par type d'essence, plantés sur chacune des parcelles sélectionnées - Pourcentage de perte



**Réseau FAIRE : Faciliter, Accompagner, Informer sur la Rénovation
Énergétique**

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.2. Faire de la transition écologique et énergétique un levier transversal des politiques communautaires
Action n°	III.2.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Sur le territoire Lyons Andelle, le secteur résidentiel représente 37% de la consommation énergétique du territoire, faisant de ce secteur le principal consommateur d'énergie. On constate également que le chauffage représente la part essentielle des dépenses énergétiques des ménages.</p> <p>L'enjeu est donc double, à la fois parce que la majorité de l'énergie consommée est d'origine fossile (15% de gaz naturel et 24% de produits pétroliers) et que le parc résidentiel vieillissant nécessite des interventions en matière de rénovation, mais aussi parce que le poids de ces dépenses a une incidence sur la précarité énergétique des ménages.</p> <p>Afin d'accompagner des projets de rénovation énergétique performants et pertinents au regard de ces enjeux, la Communauté de communes souhaite informer et accompagner les ménages. Pour ce faire, la CDCLA s'est inscrite au sein du réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner, Informer sur la Rénovation Énergétique), service public d'information et de conseil aux particuliers sur l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables, en remplacement des ex-Espaces Info Energie. Depuis mai 2021, la Communauté de communes a mis en place des permanences sur son territoire.</p> <p>Dans le cadre de cet espace, des conseillers sensibilisent et informent les particuliers par le biais de conseils techniques, économiques et environnementaux afin de les accompagner dans leurs projets et choix relatifs aux économies d'énergie. Ces conseillers sont neutres et indépendants face aux fournisseurs d'énergies et de matériaux.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME ; - Région Normandie.
Coût prévisionnel	Mise en place d'une permanence physique par mois : 6 233 €/ an
Plan de financement	<p>La participation financière de la CDCLA intervient en complément du financement, via des CEE, mis en place par la Région Normandie.</p> <p>Autofinancement : 6 233 €/an</p>
Calendrier	2021-2025 : Mise en place d'un Espace FAIRE animé par SOLIHA

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de permanences tenues ;- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées ;- Nombre de participants aux actions ;- Nombre de demandes d'accompagnement auprès de l'Espace FAIRE ;- Ratio entre prises de contact et réalisations des travaux ;- Nombre de foyers concernés par les chèques éco-énergie ;- Consommation énergétique du secteur résidentiel ;- Emissions de GES et de polluants atmosphériques.
--------------------------	--



Structuration d'une filière bois-énergie

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.2. Faire de la transition écologique et énergétique un levier transversal des politiques communautaires
Action n°	III.2.2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>En 2014, la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) s'est engagée avec l'Etat dans la démarche des Ateliers des territoires ayant pour objectif de déterminer des leviers de revitalisation pour le territoire. Parmi les solutions identifiées, la structuration d'une filière bois-énergie.</p> <p>En 2018, le Ministère de la Transition Ecologique a lancé un appel à projets (AAP) afin d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de ce type d'actions. Lauréate de cet AAP, la CDCLA a bénéficié d'un cofinancement pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle visant à animer et structurer une filière bois énergie sur le territoire Lyons Andelle. Cette action rejoint pleinement les objectifs du PCAET, notamment de réduction des consommations d'énergies fossiles. Avec 36% du territoire couvert par des massifs forestiers, les élus et partenaires de la CDCLA ont choisi de mettre l'accent sur cette énergie renouvelable dans la transition énergétique locale.</p> <p>L'étude, lancée en 2019, a permis de poser l'état des lieux des ressources et débouchés et de définir les scénarii possibles d'évolution dans une approche de co-construction avec les élus et acteurs du territoire. L'étude se poursuivra en 2022 par la déclinaison opérationnelle du scénario, cette étape permettra de valider définitivement le plan d'actions, qui à l'heure actuelle, permet de déterminer les leviers que détient la collectivité pour structurer une filière locale. La validation d'un plan d'actions définitif interviendra courant 2022, une fois l'analyse technique, juridique et financière réalisée pour ces différentes actions.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Transition Ecologique, - SIEGE 27, - Chambres consulaires, - CNFP, - Communes, - DREAL, - DDTM, - FNCORFOR, - FRRF, - ONF, - Scierie Mommert, - SYGOM, - EPCI limitrophes.
Coût prévisionnel	Etude : 69 900 € HT
Plan de financement	<p>Etat – Ministère de la Transition Ecologique (86%) : 59 850 €</p> <p>Autofinancement (14%) : 10 050 €</p> <p>Total : 69 900 €</p>
Calendrier	<p>2019-2020 : Phase de diagnostic</p> <p>2022 : Elaboration du plan d'action « Filière Bois-énergie »</p>



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.2. Faire de la transition écologique et énergétique un levier transversal des politiques communautaires
Action n°	III.2.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>Dans la continuité des différentes opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) engagées sur le territoire (PIG de l'ex CdC de Lyons la Forêt / CdC de l'Andelle) et la persistance des besoins, la Communauté de communes Lyons Andelle (CDCLA) a reconduit son OPAH sur le périmètre de la nouvelle intercommunalité et ce sur une durée de 3 ans en 2019. En effet, le bilan des dernières opérations ainsi que les constats quant à la dégradation du parc de logements de la CDCLA ont confirmé la nécessité de reconduire cette opération et ce conjointement avec le département de l'Eure du fait de ses missions exercées en termes d'habitat et afin de promouvoir le Programme « Habiter mieux ».</p> <p>La mise en place de cette OPAH permet, à l'échelle de la nouvelle intercommunalité, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir l'amélioration des conditions de logement, en luttant notamment contre l'habitat indigne et très dégradé, et en favorisant la rénovation énergétique, - Favoriser l'adaptation de l'offre de logements aux personnes à mobilité réduite, - Préserver et mettre en valeur le patrimoine, - Renforcer l'attractivité résidentielle et améliorer le cadre de vie, - Soutenir l'économie locale, - Participer au maintien des populations en centre-bourg. <p>Dans le cadre cette opération, la Communauté de communes a mis en place des moyens financiers pour favoriser l'émergence des projets et le financement d'une partie du reste à charge, dans le cadre d'aides complémentaires.</p> <p>Par délibération du 16 décembre 2021, les élus communautaires de la Communauté de communes Lyons Andelle ont autorisé leur Président a lancé une nouvelle OPAH de 5 ans, comme entériné par les partenaires du dispositif, en comité de suivi de l'OPAH Lyons Andelle, le 6 décembre 2021.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - ANAH, Programme « Habiter Mieux » - Département de l'Eure
Coût prévisionnel	<p>Etude préalable/ Etudes de maitrise d'œuvre/AMO : Suivi animation : 89 530 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part fixe : 46 870 € HT - Part variable : 42 660 € HT <p>Total : 89 530 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat (66%) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anah (part fixe) (18%) : 16 405 € - Anah (part variable) (11%) : 9 720 € - Programme « Habiter mieux » (37%) : 32 900 € <p>Département (18 %) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'ingénierie des opérations Groupées d'Amélioration de l'Habitat : 16 405 € <p>Autofinancement (16 %) : 14 060 €</p> <p>Total : 89 530 €</p>
Calendrier	Février 2019 – Février 2022 : Déroulement de l'opération

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de logements améliorés ;- Evolution du nombre de résidences principales classées potentiellement indignes après cette opération ;- Recensement des différentes subventions mobilisées ;- Montant des travaux engagés (en €) ;- Montant des subventions mobilisées (en €) ;- Montant des travaux engagés.
--------------------------	--



Recrutement d'un chef de projet CRTE

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.2. Faire de la transition écologique et énergétique un levier transversal des politiques communautaires
Action n°	III.2.4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Lyons Andelle
Description de l'action	<p>En décembre 2020, le Préfet de l'Eure relayait le souhait du gouvernement que chaque territoire soit couvert par un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), d'ici le 30 juin 2021, identifiant les EPCI comme pilotes de ce nouveau mode de contractualisation. Par délibération du 24 juin 2021, la Communauté de communes répondait à ce premier objectif en votant une version initiale du CRTE Lyons Andelle, grâce à l'ingénierie mobilisée par l'ANCT.</p> <p>Dans le même temps, le Préfet de Région a mobilisé des fonds d'Etat, au travers du FNADT, afin de soutenir les intercommunalités les moins bien dotées en ingénierie. Ce soutien a permis la création de postes de chefs de projet CRTE, cofinancés à hauteur de 60 000 € pour deux ans. La Communauté de communes Lyons Andelle a ainsi recruté une cheffe de projet développement durable et contractualisations, en charge de finaliser la rédaction du CRTE et d'assurer sa mise en œuvre et son suivi.</p> <p>Déjà identifiées pour la plupart lors de l'élaboration du CRTE, c'est une cinquantaine de fiches action et fiches projet qui composent la version complète du CRTE Lyons Andelle. Chacune participe aux ambitions d'accès aux services publics, d'attractivité et de valorisation du territoire ainsi que de transition écologique et énergétique.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; - ANCT.
Coût prévisionnel	<p>Salaire et charges : 90 000 €</p> <p>Total : 90 000 €</p>
Plan de financement	<p>Etat -FNADT 2021- (67%) : 60 000 €</p> <p>Autofinancement (33%) : 30 000</p> <p>Total : 90 000 €</p>
Calendrier	<p>2021 : Recrutement et finalisation du CRTE Lyons Andelle</p> <p>2022-2023 : Suivi et évaluation du CRTE Lyons Andelle</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du comité de suivi ; - Nombre d'actions réalisées ; - Nombre d'actions engagées.



Modernisation, rénovation thermique et agrandissement de la mairie de Romilly-sur-Andelle

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.2. Faire de la transition écologique et énergétique un levier transversal des politiques communautaires
Action n°	III.2.5
Maître d'ouvrage	Commune de Romilly-sur-Andelle
Description de l'action	<p>Depuis que la commune de Romilly-sur-Andelle est devenue chef-lieu de canton, elle connaît une augmentation de ses missions qui tendent encore à se développer.</p> <p>Afin de répondre à l'important développement de la population ces 10 dernières années et aux missions qui lui incombent en tant que chef-lieu de canton, il est nécessaire, pour la commune de Romilly sur Andelle, d'assurer les nouveaux services demandés.</p> <p>Cependant, faute de place au sein du bâtiment actuel de la mairie, la commune ne peut répondre, aux sollicitations de différentes structures. En tant que chef-lieu de canton et inscrite au programme <i>Petites Villes de Demain</i>, la commune de Romilly-sur-Andelle doit pouvoir proposer une convergence des services de proximité et veiller à leur maintien. Pour ce faire, l'agrandissement de la mairie est nécessaire pour maintenir et développer les permanences sur son territoire : CIDFF, assistantes sociales, services intercommunaux et départementaux, ...</p> <p>Ainsi, la commune doit engager des travaux d'agrandissement de la mairie, de l'ordre de 148 m² qui permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De mettre en place d'une permanence du service aide à domicile de la CDCLA, - De maintenir une présence de proximité des assistantes sociales, de la Mission Locale, du CIDFF, des Conseillers départementaux, etc., - D'agrandir les archives de la mairie et la salle du conseil municipal. <p>En parallèlement de ces travaux d'agrandissement, la commune souhaite engager des travaux de modernisation et de rénovation thermique du bâtiment afin de réduire son impact énergétique.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat : - Département.
Coût prévisionnel	<p>Etudes préalables : 104 448 € HT</p> <p>Travaux - dont VRD - : 567 000 € HT</p> <p>Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurance dommage : 11 380 € HT <p>Total : 682 828 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat - DSIL 2021 (40 %) : 273 132 €</p> <p>Département de l'Eure – FDAT Equipements Vie sociale (10 %) : 68 282 €</p> <p>Autofinancement (50%) : 341 414 €</p> <p>Total : 682 828 €</p>
Calendrier	Par suite d'un marché de travaux en partie infructueux, le calendrier de l'opération est à redéfinir.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la consommation énergétique (en kWh) ; - Evolution des dépenses énergétiques (en €) ; - Evolution des services de proximité proposés par la mairie.



Rénovation thermique du restaurant scolaire de Vandrimare

Orientation stratégique n°	Orientation III : un territoire rural dynamique en faveur de la transition écologique III.2. Faire de la transition écologique et énergétique un levier transversal des politiques communautaires
Action n°	III.2.6
Maître d'ouvrage	Commune de Vandrimare
Description de l'action	<p>Le restaurant scolaire de la commune de Vandrimare, d'environ 400 m², accueille les élèves de maternelle, de CP et de CE1 des communes de Vandrimare et Bourg Beaudouin. Construit au début des années 60, puis agrandi dans les années 90, ce bâtiment nécessite aujourd'hui d'être rénové pour des raisons de sécurité électrique ainsi que pour réduire sa consommation énergétique.</p> <p>L'audit réalisé par le SIEGE a permis d'estimer les économies d'énergie et d'émissions de CO2 engendrées à l'issue de ces travaux de rénovation.</p> <p>Les travaux réalisés au sein de ce bâtiment sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des portes et fenêtres ; - Isolation extérieure des murs – Isolation des plafonds ; - Mise aux normes électrique et remplacement des éclairages existant par des lumières LED.
Partenaires	<p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat : DSIL - Département : FDAT Vie éducative <p>Autre partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SIEGE 27
Coût prévisionnel	<p>Coût des travaux de rénovation : 98 990 € HT</p> <p>Total : 98 990 € HT</p>
Plan de financement	<p>Etat - DSIL 2021 (50%) : 49 495 € HT</p> <p>Département FDAT Vie éducative 2021 (30%) : 29 697 € HT</p> <p>Autofinancement (20%) : 19 798 € HT</p> <p>Total : 98 990 € HT</p>
Calendrier	<p>1^{er} semestre 2022 : Date prévisionnelle d'exécution des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} tranche des travaux durant les vacances d'hiver - 2nd tranche des travaux durant les vacances de printemps
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la consommation énergétique (en kWh) ; - Evolution des dépenses énergétiques (en €).